

CLIENTS ENTREPRISES

Conditions générales de service et d'utilisation



Sommaire



À propos des CGSU



Article 1 Objet des CGSU,
acceptation



Article 2 Versions,
modifications des CGSU



Article 3 Accès et utilisation



Article 4 Facture Electronique,
PA



Article 5 Propriété
intellectuelle



Article 6 Service d'information
sur les comptes



Article 7 Compte Pro et
service de Dépôt de Capital



Article 8 Service de Terminal de
Paiement Electronique (TPE)



Article 9 Services
Professionnels



Article 10 Obligations des
Parties



Article 11 Durée – Résiliation -
Export des Données du Client



Article 12 Conditions
financières



Article 13 Responsabilité de
Pennylane, assurance



Article 14 Force majeure



Article 15 Services de support



Article 16 Mise à Jour et
maintenance



Article 17 Utilisation des
Fonctionnalités IA



Article 18 Service en Ligne
Tiers



Article 19 Confidentialité



Article 20 Données à Caractère
Personnel du Client



Article 21 Sous-traitance



Article 22 Référence
commerciale



Article 23 Transfert des CGSU



Article 24 Imprévision



Article 25 Droit applicable,
juridiction compétente



Article 26 Stipulations diverses



Annexes



À propos des CGSU

L'essentiel à retenir

- › Ces conditions constituent **le contrat d'abonnement à Pennylane** entre vous, le Client et nous, Pennylane.
- › Pour vous faire gagner du temps, nous avons résumé chaque article dans « L'essentiel à retenir ».
- › **Nous vous conseillons quand même de lire les articles attentivement car ces résumés ne sont pas contractuels.**

Les présentes conditions générales de service et d'utilisation (les **CGSU**) sont conclues entre :

- › Pennylane, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 880 265 921, dont le siège social est situé 2-4 rue Jules Lefebvre, 75009 Paris, France, ci-après dénommée « **Pennylane** », et
- › le Client, personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité à des fins professionnelles, ci-après dénommé le « **Client** ».

Pennylane et le Client sont chacun une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

Les CGSU concernent la mise à disposition au Client de la **Solution** par Pennylane.

La souscription à la Solution par le Client s'effectue exclusivement en ligne par abonnement. Le Client est invité à lire attentivement les présentes CGSU communiquées en ligne par Pennylane avant de les accepter. Les présentes CGSU gouvernent également toute utilisation de la Solution pendant une période d'essai (POC).

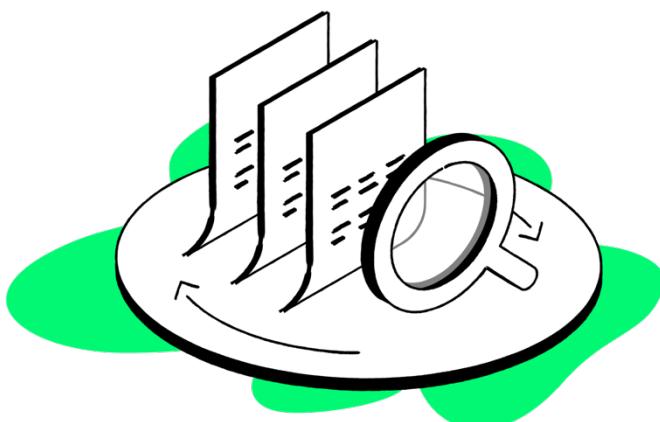


CGSU :

désigne les présentes conditions générales de services et d'utilisation et leurs annexes ainsi que le Devis éventuellement conclu avec Pennylane.

SOLUTION :

désigne l'ensemble des programmes informatiques édités par Pennylane en mode « SaaS » et dont les fonctionnalités sont décrites sur le Site Internet et dans la Documentation, y compris les Mises à Jour, et pour laquelle le Client dispose du Droit d'Utilisation en vertu des présentes CGPU, via une connexion internet, au moyen d'une interface web ou d'une application mobile. La Solution inclut également toutes œuvres de l'esprit et notamment toutes œuvres littéraires, artistiques, graphiques, audiovisuelles, structures de bases de données et données créées par Pennylane ou dont celle-ci dispose du droit d'exploitation, à l'exception des Données du Client.





Article 1

Objet des CGSU, acceptation

L'essentiel à retenir

- Vous devez accepter ces conditions en cochant la case prévue à cet effet lors de la création de votre Compte Client.
- Vous vous engagez pour la personne morale que vous représentez (le Client) et pour ses utilisateurs.
- Vous pouvez ensuite retrouver les conditions en PDF sur notre site.



DROIT D'UTILISATION :

désigne le droit d'utilisation de la Solution concédé par Pennylane au Client et ses Utilisateurs, tel que décrit à l'article 3.1 des CGSU.

1.1. Objet des CGSU

Les CGSU ont pour objet de déterminer et encadrer les modalités dans lesquelles (i) Pennylane accorde un [Droit d'Utilisation](#) de la Solution au Client et (ii) le Client accède à et utilise la Solution.

1.2. Acceptation des CGSU par le Client

Les CGSU sont communiquées et soumises à l'acceptation du Client lors de la création du [Compte Client](#). En cochant la case prévue à cet effet et/ou en signant le [Devis](#) applicable, le Client reconnaît avoir pris connaissance et déclare accepter sans réserve l'ensemble des présentes CGSU.

Le Client garantit à cet égard que la personne physique acceptant les présentes CGSU au nom du Client a pleine capacité et tous pouvoirs pour engager le Client au titre des présentes CGSU.

Le Client pourra retrouver une copie des CGSU applicables sur un support durable, à savoir en format PDF, sur le Site Internet, et pourra à tout moment le consulter, le stocker ou l'imprimer.

Le Client reconnaît avoir effectué, avant de s'engager, toutes les vérifications d'usage et déclare avoir reçu toutes les informations nécessaires lui permettant d'évaluer la conformité de la Solution à ses besoins internes propres. L'accès et l'utilisation de la Solution par les [Utilisateurs](#) implique et entraîne l'acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des CGSU par le Client.

COMPTE CLIENT :

désigne un compte créé conformément à l'Article 3.3 à partir des informations fournies par le Client, directement ou indirectement par l'intermédiaire de son Expert-Comptable ou d'un Intégrateur Affilié, afin de permettre au Client d'accéder à la Solution.

DEVIS :

désigne les conditions particulières relatives à l'abonnement du Client à la Solution incluant le type d'abonnement choisi, les fonctionnalités et le prix applicable. Chaque Devis est régi par les termes des présentes CGSU.

UTILISATEUR(S) :

désigne les personnes physiques autorisées par le Client à utiliser la Solution pour son compte et agissant sous sa responsabilité, c'est-à-dire des salariés, prestataires, collaborateurs ou mandataires sociaux du Client.



Article 2

Versions, modifications des CGSU

L'essentiel à retenir

- › Si nous souhaitons modifier ces conditions, nous vous préviendrons deux mois avant.
- › **Vous pouvez toujours résilier si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements.**



2.1. Version

La version des CGSU applicable au Client est celle en vigueur au jour de leur acceptation par le Client, telle qu'éventuellement modifiée par la suite dans les conditions décrites ci-dessous.

2.2. Modification

Les CGSU pourront être modifiées par Pennylane, qui notifiera toutes modifications au Client deux (2) mois avant leur entrée en vigueur. Cette notification devra être communiquée par écrit, par courrier électronique et sur le Site Internet.

2.3. Acceptation ou refus des modifications par le Client

En cas de désaccord du Client d'une ou plusieurs modifications, le Client pourra résilier sans frais et de plein droit les présentes CGSU conformément à l'Article 11.2.1. Cette résiliation sera le recours exclusif du Client.

Si Pennylane ne reçoit pas de demande de résiliation dans les deux (2) mois suivant la notification des modifications, le Client sera réputé avoir accepté ces modifications sans réserve.

Les CGSU dans leur version modifiée remplaceront la version précédente.

En cas de modification des CGSU rendue nécessaire par la loi ou par tout règlement, les CGSU seront réputées modifiées avec effet immédiat, et Pennylane informera le Client des modifications apportées, étant entendu que le Client demeurera libre de résilier les CGSU conformément à l'Article 11.2.1.



Article 3

Accès et utilisation

L'essentiel à retenir

- › En acceptant ces conditions et en payant votre abonnement, vous obtenez le droit d'utiliser Pennylane.
- › Vous êtes responsable de votre équipement informatique et de votre connexion internet.
- › Vous disposerez d'un Compte Client pour la personne morale que vous représentez et d'un ou plusieurs Comptes Utilisateurs pour les personnes qui travaillent pour le Client. Gardez bien vos données de connexion confidentielles.
- › On compte sur vous pour utiliser Pennylane de manière légale, pour vos besoins professionnels, et pas pour y mettre du contenu illicite, frauder d'autres clients, reconstruire l'outil (bonne chance !) ou d'autres usages illégaux.
- › Nous pouvons suspendre votre accès si nous suspectons un tel usage ou en cas de besoin impérieux, par exemple pour des raisons de sécurité. On essaye toujours de vous le notifier avant et on vous rétablit l'accès au plus vite.

3.1. Droit d'Utilisation de la Solution

En contrepartie du paiement du prix de l'abonnement (à Pennylane pour le Client Direct ou à l'Expert-Comptable ou un Intégrateur Affilié pour le Client Indirect), Pennylane concède au Client un droit limité, non-exclusif, non-cessible, non-transférable, insusceptible de sous-licence et personnel d'accès à distance et d'utilisation en ligne de la Solution, conformément à la Documentation.

Le Droit d'Utilisation est concédé au Client à compter de la Date de Mise à Disposition de la Solution et jusqu'à l'expiration ou la résiliation des CGSU.



CLIENT DIRECT :

désigne un Client qui se voit concéder par Pennylane un Droit d'Utilisation de la Solution et qui paie directement à Pennylane le prix correspondant.

EXPERT-COMPTABLE :

désigne le cas échéant un cabinet d'expertise comptable qui utilise la Solution dans le cadre de son activité professionnelle afin de fournir des services de comptabilité au Client, avec lequel il a signé une lettre de mission. L'Expert-Comptable et Pennylane sont liés par le Contrat Expert-Comptable Pennylane.

INTÉGRATEUR AFFILIÉ :

désigne un intégrateur de la Solution dûment autorisé par Pennylane.

CLIENT INDIRECT :

désigne un Client qui se voit concéder par Pennylane un Droit d'Utilisation de la Solution mais qui n'est tenu à aucune obligation de paiement à l'égard de Pennylane, soit car il accède à la Solution en Plan Collaboratif soit car son abonnement est facturé par un tiers (par exemple un Intégrateur Affilié ou son Expert-Comptable qui agit en qualité de revendeur).

DOCUMENTATION :

désigne la description des fonctionnalités et du mode d'utilisation de la Solution mise à disposition du Client sur le Site Internet et sur le centre d'aide disponible à l'adresse : <https://help.pennylane.com/fr/>. Toute autre documentation est exclue, notamment la documentation commerciale, promotionnelle et/ou de formation.



3.2. Accès à la Solution

La Solution est accessible par le biais du Site Internet (en cliquant sur le bouton « se connecter ») ou directement via l'URL <https://app.pennylane.com/> ou par application mobile téléchargeable (Android, iOS). La Solution est accessible avec un navigateur du marché.

Le Client reconnaît :

- › qu'il dispose de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser la Solution, en particulier qu'il dispose d'un accès à Internet, préalablement souscrit chez le fournisseur de son choix, dont le coût est à sa charge ;
- › que la qualité et la fiabilité des transmissions dépendent des infrastructures de réseaux sur lesquelles les transmissions circulent, et sont aléatoires, ce qui peut conduire à des pannes ou des saturations des réseaux, plaçant le Client dans l'incapacité d'accéder à la Solution ;
- › qu'il lui appartient d'assurer la sécurité de son équipement terminal et des Données du Client, logiciels ou tout autre équipement à sa disposition, notamment contre toute contamination par virus ou tentative d'intrusion dont il pourrait être victime ;
- › que tout équipement connecté au Site Internet ou à la Solution est et demeure sous son entière responsabilité, notamment en cas de dommage résultant directement ou indirectement de sa connexion au Site Internet ou à la Solution ;
- › qu'il est responsable de l'accès et de l'usage par les Utilisateurs de la Solution et se porte garant du respect des CGSU par les Utilisateurs.

3.3. Compte Client

L'accès et l'utilisation de la Solution par le Client nécessitent que Pennylane crée un Compte Client au moyen des informations du Client communiquées à Pennylane. Celles-ci doivent être complètes, exactes et à jour, ce dont le Client se porte garant.

En cas de modification de l'une des informations renseignées, le Client s'engage à mettre à jour ses informations afin de maintenir leur exactitude. Le Client demeure l'unique responsable de l'usage qui pourrait être fait de son Compte Client, sauf en cas de violation de données résultant d'un manquement de Pennylane.

Le Client s'engage à conserver les mots de passe de ses Utilisateurs strictement confidentiels et à avertir immédiatement Pennylane si l'un quelconque de ces mots de passe venait à être compromis ou divulgué. L'adresse email liée au Compte Client doit rester valide aussi longtemps que le Compte Client existe, afin que le Client puisse utiliser la Solution.

Un message de confirmation de création du Compte Client sera automatiquement envoyé par email à l'adresse indiquée. La création du Compte Client sera validée par l'activation par le Client du lien contenu dans le message de confirmation précité.

Une fois le Compte Client créé, les Comptes Utilisateurs du Client pourront être créés afin que les Utilisateurs puissent accéder à la Solution. Le Client est seul responsable de la définition, de la gestion et de la surveillance des droits d'accès à la Solution par ses Utilisateurs, et de tout acte et omission de ses Utilisateurs.



DATE DE MISE A DISPOSITION :

désigne la date de mise à disposition au Client de la Solution par Pennylane, se manifestant par l'envoi par Pennylane au Client de l'email de création du Compte Client.



3.4. Compte Utilisateur

L'accès et l'utilisation de la Solution par l'Utilisateur nécessitent que l'Utilisateur dispose d'un Compte Utilisateur.

Chaque **Compte Utilisateur** est spécifique à l'adresse email indiquée et ne pourra être partagé à d'autres Utilisateurs. Le Compte Utilisateur permet également à l'Utilisateur d'accéder au site de la [Pennylane Academy](#) pour accéder aux services de formation à la Solution conformément aux conditions d'utilisation de la Pennylane Academy et aux présentes CGSU.

Les informations du Compte Utilisateur doivent être complètes, exactes et à jour, ce dont l'Utilisateur se porte garant. Le Client demeure responsable de l'usage qui pourrait être fait des Comptes Utilisateurs de ses Utilisateurs, et s'engage par conséquent à ce que leur mot de passe reste strictement confidentiel et à avertir immédiatement Pennylane si celui-ci venait à être compromis ou divulgué.

L'adresse email de l'Utilisateur doit rester valide aussi longtemps que le Compte Utilisateur existe afin que l'Utilisateur puisse accéder à la Solution. Le Client peut accorder à certains Utilisateurs des droits d'administration et de gestion du Compte Client via l'attribution du rôle "administrateur" ou "gestionnaire". Le Client est seul responsable de l'attribution des droits d'administration et de gestion accordés à ses Utilisateurs et des actions réalisées par ses Utilisateurs.

Toute opération sur la Solution réalisée par un Utilisateur qui s'est connecté avec ses identifiants, manifeste le consentement du Client à toutes les opérations qui y sont réalisées, les Utilisateurs étant réputés agir au nom et pour le compte du Client. Le Client accepte expressément que les systèmes d'enregistrement automatiques de Pennylane soient considérés comme valant preuve : (i) de la connexion d'un Utilisateur et des dates et heures de cette connexion, (ii) de la nature, de la substance, de la date et de l'heure des Données du Client enregistrées, lues, modifiées et supprimées sur la Solution, et (iii) plus largement, de toute information échangée au moyen de la Solution.

3.5. Restrictions au Droit d'Utilisation

Le Client est autorisé à utiliser la Solution uniquement dans le cadre du Droit d'Utilisation et dans les limites du Plan souscrit. Le Client s'interdit et interdit à ses Utilisateurs de (i) donner en nantissement, grever d'une charge, partager, louer, vendre, divulguer les identifiants de connexion, ou mettre à disposition de toute autre manière la Solution à tout tiers n'étant pas un Utilisateur, (ii) créer ou permettre à quiconque de créer tout programme informatique similaire à la Solution, (iii) utiliser la Solution pour un objet autre que professionnel, en particulier pour des besoins autres que les seuls besoins de son activité professionnelle stricte, (iv) procéder à une ingénierie inverse, désassembler, décompiler ou tenter de découvrir le code source de la Solution, (v) copier, reproduire, fabriquer, imiter, créer des œuvres dérivées, traduire, localiser, porter ou modifier de toute autre manière le code source et/ou la structure de la base de données de la Solution, ou engager toute autre personne pour réaliser des activités similaires, (vi) réaliser des tests de charge sur la Solution (volume élevé de requêtes), (vii) porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Pennylane sur la Solution (viii) porter atteinte, plus généralement, à tout droit de tiers, en particulier l'Expert-Comptable et (viii) introduire, par quelque moyen que ce soit, des données et/ou fichiers susceptibles de modifier ou porter atteinte au contenu ou à la présentation de

**COMpte UTILISATEUR :**

désigne un compte créé pour un Utilisateur autorisé par le Client aux fins d'utilisation de la Solution.

PENNYLANE ACADEMY :

désigne le centre de formation dédié aux Utilisateurs de la Solution, mis à disposition en ligne par Pennylane.



la Solution, en particulier des virus, chevaux de Troie, logiciels espions, logiciels malicieux, etc.

3.6. Suspension du Droit d'Utilisation

Pennylane se réserve le droit de suspendre le Droit d'Utilisation du Client et/ou de tout Utilisateur (i) dans l'hypothèse d'une violation des Données du Client ou d'une faille de sécurité, afin de protéger les Données du Client jusqu'à ce que l'atteinte ait cessé, (ii) pour tout manquement du Client et/ou de l'Utilisateur concerné aux CGSU, y compris en cas d'impayés, (iii) pour tout acte ou omission inappropriate du Client ou des Utilisateurs (y compris injures ou menaces envers le personnel de Pennylane), ou (iv) en cas de suspicion de fraude ou d'acte malveillant effectué via la Solution. Dans la mesure du possible et sauf situation d'urgence, Pennylane accordera au Client un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la notification par Pennylane du manquement en cause pour y remédier, avant de suspendre le Droit d'Utilisation de la Solution. Ce délai pourra être prolongé avec l'accord écrit de Pennylane. Dans cette hypothèse, les Parties coopéreront afin de résoudre le problème dans un délai raisonnable, et Pennylane redonnera au Client l'accès à la Solution dans les meilleurs délais ou fermera le Compte Utilisateur si le problème ne peut être résolu. Pendant la période de suspension, le Prix demeure dû par le Client. En cas de suspension, Pennylane est relevée de son obligation de fournir la Solution et ne peut être responsable des éventuelles conséquences de la suspension.

3.7. Plans

La Solution est accessible en [Plan Collaboratif](#) ou en [Plans Avancés](#) donc les fonctionnalités sont listées sur le [Site Internet](#).

3.8. Bêta Tests

Pennylane peut occasionnellement proposer au Client de tester, avant leur généralisation, de nouvelles fonctionnalités qualifiées de « test », version « bêta » ou autre désignation similaire (les « [Bêta Tests](#) »).

Le Client peut décider de participer aux Bêta Tests à sa seule discrédition. Toutes les restrictions au Droit d'Utilisation et les engagements du Client en vertu des CGSU s'appliquent à l'accès et à l'utilisation des Bêta Tests. Pennylane peut désactiver, modifier ou interrompre les Bêta Tests à tout moment, à sa seule discrédition et sans préavis. En participant aux Bêta Tests, le Client reconnaît et accepte que :

- i. les Bêta Tests ne doivent être utilisés qu'à des fins d'évaluation et de test ;
- ii. Pennylane ne garantit pas la qualité des Bêta Tests et ne peut être tenue responsable de tout préjudice lié aux Bêta Tests, y compris découlant de leur utilisation par le Client ou de son incapacité à les utiliser ;
- iii. Pennylane peut désigner de nouveaux sous-traitants ultérieurs dans le cadre des Bêta Tests ; et
- iv. toute suggestion du Client relative aux Bêta Tests sera soumise aux dispositions de l'article 5.2.



PLAN :

désigne une formule d'abonnement du Client à la Solution, définie notamment par ses fonctionnalités et son prix.

PLAN COLLABORATIF :

désigne le Plan donnant des accès restreints au Client, lui permettant uniquement de collaborer avec son Expert-Comptable.

PLANS AVANCÉS :

désigne les Plans donnant accès au Client à des fonctionnalités avancées de la Solution.

SITE INTERNET :

désigne le site Internet de Pennylane dont l'URL est <https://www.pennylane.com/> ou tout autre adresse qui viendrait à la remplacer.



Article 4

Facture Électronique, PA

Aller au Sommaire

L'essentiel à retenir



- Vous pouvez d'ores et déjà désigner Pennylane comme votre PA en quelques clics dans la Solution. Votre Expert-Comptable pourra le faire pour vous si l'en a le pouvoir.
- Une fois que vous avez désigné Pennylane comme votre PA, vos flux de factures seront conformes avec la Réforme de la Facturation Électronique ! Concrètement, cela signifie que Pennylane émettra et transmettra vos Factures Électroniques à vos clients, transmettra les Données de facturation et les Données de transaction et de paiement à l'administration fiscale, et recevra les Factures Électroniques qui vous sont destinées, le tout conformément à la réforme.
- Vous pourrez donc continuer d'émettre et recevoir vos factures dans Pennylane comme si de rien n'était tout en étant parfaitement conforme à la nouvelle législation !



RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE (OU RFE) :

désigne la réforme introduite par la loi n°2022-1157 de finances rectificatives pour 2022, instaurant un nouveau dispositif de facturation électronique visant les factures des transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée émises sous forme électronique, la transmission des Données de facturation et des Données de transaction et de paiement à l'administration fiscale.

PA (OU PLATEFORME AGREEE) :

au sens de la RFE, désigne une plateforme immatriculée dont le rôle est l'émission, la transmission et la réception de Factures Électroniques et la transmission des Données de facturation à l'administration fiscale (E-invoicing) et la transmission des Données de transaction et de paiement à l'administration fiscale (E-reporting).

4.1. Immatriculation de la PA Pennylane

Pennylane est immatriculée en tant que [PA](#) auprès de l'administration fiscale sous le numéro matricule 0022, sous réserve de raccordement ultérieur au portail public de facturation et de réussite des tests techniques d'interopérabilité. La PA Pennylane est hébergée sur des serveurs sous-traités auprès d'un ou plusieurs hébergeur(s) disposant de la qualification SecNumCloud.

4.2. Désignation de Pennylane comme PA Réception du Client et inscription à l'Annuaire

La désignation de Pennylane comme [PA Réception](#) du Client se fait par recueil du consentement éclairé du Client, formalisé au moyen d'un formulaire d'accord formel signé par un représentant légal du Client ou toute personne bénéficiant d'un mandat régulier. A ce titre, le Client peut désigner Pennylane comme PA Réception directement, ou indirectement via son Expert-Comptable :

- **Désignation directe.** Le Client peut désigner Pennylane comme PA Réception directement via la Solution après s'être authentifié par [Authentification Fiable](#). Cette modalité de désignation peut concerner le Client dont l'Expert-Comptable n'utilise pas la Solution, le Client dont l'Expert-Comptable utilise la Solution mais n'a pas le pouvoir de représenter le Client pour désigner sa PA Réception, ou le Client souhaitant effectuer lui-même cette désignation.
- **Désignation indirecte.** Pour les Clients dont l'Expert-Comptable a le pouvoir de représenter le Client pour désigner sa PA Réception, par exemple au titre de sa lettre de mission ou d'un mandat régulier, alors l'Expert-Comptable peut désigner Pennylane comme PA Réception du Client via la Solution après Authentification Fiable.

PA RÉCEPTION :

au sens de la RFE, désigne une PA dont le rôle est de recevoir les Factures Électroniques émises et transmises par une PA Émission.

AUTHENTIFICATION FIABLE :

au sens de la RFE, désigne un procédé d'authentification à la Solution permettant une vérification fiable de l'identité de l'Utilisateur et de sa qualité de délégué du Client et impliquant un mécanisme d'authentification à deux facteurs, dont l'un dynamique.

**ANNUAIRE :**

au sens de la RFE, désigne l'annuaire central de l'administration fiscale recensant les informations nécessaires à l'adressage des Factures Électroniques aux opérateurs de plateforme des destinataires de ces factures ou l'équivalent Peppol.

PA ÉMISSION :

au sens de la RFE, désigne une PA dont le rôle est d'émettre et de transmettre des Factures Électroniques à la PA Réception du destinataire des Factures Électroniques, et de transmettre des Données de facturation et des Données de transaction et de paiement à l'administration fiscale.

FACTURE ÉLECTRONIQUE :

au sens de la RFE, désigne toute facture dans un format conforme à la RFE, et relative aux transactions domestiques entre assujettis à la TVA établis, domiciliés ou ayant leur résidence habituelle en France.

DONNÉES DE FACTURATION :

au sens de la RFE, désignent les données relatives aux mentions figurant sur les Factures Électroniques qui doivent être transmises à l'administration fiscale par la PA Émission du Client au titre de l'E-invoicing.

E-INVOICING :

au sens de la RFE, désigne l'obligation pour les entreprises concernées d'émettre des Factures Électroniques et de transmettre à l'administration fiscale les Données de facturation.

La désignation de Pennylane comme PA Réception du Client est effective à compter de la date de prise d'effet mentionnée sur le formulaire d'accord formel dédié visé ci-dessus. Une fois désignée effectivement comme la PA Réception du Client, Pennylane actualise la ou les lignes d'[Annuaire](#) relatives au Client et les attribue à son matricule PA.

4.3. Utilisation de la PA Émission

Le Client utilise la [PA Émission](#) de Pennylane lorsqu'il crée une [Facture Électronique](#) dans la Solution ou via un Service en Ligne de Tiers connecté à la Solution et instruit Pennylane, directement ou indirectement via le Service en Ligne de Tiers, de l'envoyer au destinataire. Pennylane traite alors cette Facture Électronique conformément à la RFE. L'utilisation de la PA Émission de Pennylane ne nécessite pas le recueil d'un formulaire d'accord formel du Client.

4.4. E-invoicing et E-reporting : fonctionnement de la PA Pennylane

L'accès aux fonctionnalités de la PA Pennylane se fait exclusivement via la Solution.

Si le Client désigne Pennylane comme PA conformément à l'Article 4.2 ci-dessus, alors Pennylane s'engage à traiter les Factures Électroniques du Client, les [Données de facturation \(E-invoicing\)](#) et les [Données de transaction et de paiement](#) du Client ([E-reporting](#)) conformément aux dispositions de la RFE à compter de son entrée en vigueur, comme décrit ci-dessous.

4.4.1. E-invoicing

Émission et transmission des Factures Électroniques. La PA Émission Pennylane transmet les Factures Électroniques à la PA Réception de leur destinataire telle qu'identifiée dans l'Annuaire et transmet les Données de facturation afférentes à l'administration fiscale. Les Factures Électroniques transmises par la PA Émission Pennylane peuvent être créées depuis la Solution ou en dehors de la Solution, par exemple depuis un logiciel tiers.

Cycle de vie. Pennylane permet au Client de suivre dans la Solution l'état d'avancement du traitement des Factures Électroniques dans le circuit de facturation du dépôt de la Facture Électronique jusqu'à son encaissement.

Réception des Factures Électroniques. Les Factures Électroniques reçues par la PA Réception Pennylane sont mises à disposition du Client via la Solution. Le Client a la possibilité de les refuser, de les accepter et de les payer dans leur intégralité ou partiellement, de les mettre en litige en cas de désaccord sur leur contenu, ou encore de suspendre leur traitement le temps d'obtenir des pièces justificatives ou des précisions de la part du fournisseur.

4.4.2. E-reporting

Transmission des Données de transaction et de paiement à l'administration fiscale. La PA Émission Pennylane transmet à l'administration fiscale des données agrégées :

- > de transactions relatives aux opérations commerciales (livraisons de biens et de services) qui ne relèvent pas du périmètre E-invoicing, c'est-à-dire les ventes

**DONNÉES DE TRANSACTIONS ET DE PAIEMENT :**

au sens de la RFE, désignent les données relatives à certaines opérations qui doivent être transmises à l'administration fiscale par la PA Émission du Client au titre de l'E-reporting.

E-REPORTING :

au sens de la RFE, désigne l'obligation pour les entreprises concernées de transmettre à l'administration fiscale les Données de transaction et de paiement.

CYCLE DE VIE :

au sens de la RFE, désigne dans le cadre de l'E-invoicing, les différentes étapes du traitement des Factures Électroniques dans le circuit de facturation, de leur dépôt à leur encaissement, et dans le cadre de l'E-reporting, les différentes étapes du traitement des Données de transaction et de paiement par l'administration fiscale.





Article 5

Propriété intellectuelle

L'essentiel à retenir

- Nous gardons les droits de propriété intellectuelle sur notre Solution, **vous obtenez simplement une licence d'utilisation.**
- Dans l'hypothèse farfelue où un tiers vient vous chercher en responsabilité parce que Pennylane contrefait soi-disant sa propriété intellectuelle, alors ne vous inquiétez pas, **nous couvrons votre défense et vos frais**
- **Plus important** : nous ferons tout notre possible pour mettre à disposition de tous nos clients une version non contrefaisante pour que vous puissiez continuer d'utiliser Pennylane sereinement.
- **Vous gardez les droits de propriété intellectuelle sur vos Données**, nous obtenons simplement une licence d'utilisation, uniquement pour les finalités décrites dans cet article. Cela signifie que **nous n'utiliserons jamais vos données pour d'autres finalités ou besoins.**

5.1. Propriété intellectuelle de Pennylane

La Solution est une œuvre de l'esprit au sens du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, Pennylane est investie de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur la Solution. Pennylane détient et conserve tous les droits et titres de propriété intellectuelle relatifs à la Solution, à la Documentation, aux méthodes, au savoir-faire et aux livrables fournis dans le cadre des Services Professionnels y compris l'ensemble des droits d'auteur, brevets, droits relatifs au secret des affaires, marques et autres droits de propriété intellectuelle y afférents.

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou titre de quelque nature que ce soit, à l'exception du Droit d'Utilisation. Le Client s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de Pennylane.

Toute utilisation non expressément autorisée par Pennylane au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droits d'auteur, de marques ou relatives à tout autre droit de propriété apposées ou jointes à l'intérieur de la Solution.

5.2. Feedbacks

Le Client accorde à Pennylane une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable et libre de redevance pour utiliser et incorporer dans la Solution toute suggestion, recommandation ou correction fournie à Pennylane par le Client ou les Utilisateurs concernant le fonctionnement de la Solution.



5.3. Garantie d'éviction : protection du Client en cas d'action de tiers

5.3.1. Obligation de défense

En cas de réclamation introduite par un tiers à l'encontre du Client au motif que la Solution porterait atteinte à un droit de propriété intellectuelle du tiers préexistant à la Date de Mise à Disposition, Pennylane défendra le Client et s'engage à payer ou rembourser au Client tous les dommages et intérêts, coûts et frais que ce dernier serait condamné à régler à ce tiers par une décision de justice définitive rendue par une juridiction compétente, ou qui seraient convenus par accord transactionnel avec approbation préalable de Pennylane.

Cette garantie ne sera valable qu'à la condition que le Client : (i) informe immédiatement Pennylane par écrit de cette réclamation ; (ii) confie à Pennylane le contrôle exclusif de la contestation et du règlement de la réclamation, y compris le droit de transiger et (iii) fournisse à Pennylane, aux frais de cette dernière, toute l'assistance, l'ensemble des informations et tous les pouvoirs raisonnablement nécessaires à la contestation et au règlement de la réclamation.

Pennylane n'assumera que les dépenses de procédure ou de règlement amiable qu'elle aura expressément acceptées par écrit.

5.3.2. Exceptions

Les obligations incombant à Pennylane telles que stipulées à l'Article 5.3.1 ci-dessus ne sont pas applicables aux dommages et intérêts, coûts et frais résultant de (i) toute utilisation de la Solution excédant le périmètre du Droit d'Utilisation conféré par les présentes CGSU, (ii) toute modification ou œuvre dérivée de la Solution réalisée par ou pour le Client, (iii) l'utilisation d'une version contrefaisante obsolète de la Solution (ou d'un composant de celle-ci) par le Client après la diffusion par Pennylane d'une version non-contrefaisante ou (iv) toute utilisation ou combinaison de la Solution avec une technologie, un logiciel ou un matériel informatique quelconque non fourni par Pennylane (et notamment un [Service en Ligne Tiers](#)), dans le cas où la contrefaçon alléguée aurait pu être évitée en utilisant la Solution sans cette technologie, ce logiciel ou ce matériel informatique.

5.3.3. Recours du Client

En cas de réclamation soumise à l'Article 5.3.1 sans que lui soient applicables les exceptions prévues à l'Article 5.3.2, ou si Pennylane estime qu'une réclamation est probable, Pennylane pourra, de manière discrétionnaire : (i) conférer au Client un Droit d'Utilisation lui permettant de continuer à utiliser la Solution ou (ii) remplacer ou modifier la Solution pour la rendre non-contrefaisante, sous réserve que la Solution de remplacement soit substantiellement similaire à la Solution.

Au cas où Pennylane jugerait que ces solutions ne peuvent pas être raisonnablement mises en œuvre, Pennylane pourra choisir de mettre fin aux présentes CGSU, auquel cas le Client sera en droit d'obtenir le remboursement au prorata des montants déjà payés à Pennylane au titre du Droit d'Utilisation pour le mois en cours. Dans l'hypothèse où Pennylane choisirait l'une des options du présent Article 5.3.3, la solution ainsi retenue tiendra lieu de dédommagement unique et exclusif du Client au titre d'une réclamation pour atteinte à des droits de propriété intellectuelle.



SERVICE EN LIGNE TIERS :

désigne un service en ligne mis à disposition par un tiers, connecté à la Solution par le biais de connecteurs, et permettant d'importer dans la Solution des données issues de ce service et/ou d'exporter des Données du Client vers ce service.



5.3.4. Limites de responsabilité

Les dispositions du présent Article 5.3 fixent les limites de la responsabilité de Pennylane en matière de contrefaçon du fait de l'utilisation de la Solution.

5.4. Propriété et utilisation des Données du Client

5.4.1. Propriété des Données du Client

Le Client est et reste à tout moment propriétaire des [Données du Client](#). Le Client s'engage à n'insérer dans la Solution que des données légales, qui ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le Client s'interdit de mettre en ligne via la Solution des données protégées par des droits d'auteur, des marques, ou tout autre droit de propriété, sans avoir obtenu au préalable tous les droits, permis et autorisations nécessaires.

Le Client garantit Pennylane contre tout recours fondé sur l'utilisation des Données du Client et prendra à sa charge les frais relatifs au droit de la défense de Pennylane ainsi que ceux découlant d'une éventuelle condamnation.

5.4.2. Droits limités d'utilisation des Données du Client par Pennylane

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGSU, le Client autorise Pennylane à collecter, conserver et traiter les Données du Client, directement ou en faisant appel à ses sous-traitants, uniquement aux fins de (i) fourniture de la Solution et des Services Afférents en vertu des présentes CGSU; (ii) surveillance, détection, prévention, réduction ou traitement des fraudes, gestion des sauvegardes et des incidents de sécurité ou Anomalies, de création de statistiques concernant l'utilisation de la Solution, d'amélioration de la Solution et des [Services Afférents](#) et de suggestion de telles améliorations aux Clients et (iii) respect des obligations légales ou contractuelles de Pennylane.



DONNEES DU CLIENT :

désignent les données, fichiers, pièces jointes, textes, images, et autre type de contenu du Client, et qui sont saisis, soumis, renseignés, transmis, collectés, conservés, envoyés ou reçus par les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la Solution ou de l'exécution des présentes CGSU.

SERVICES AFFÉRENTS :

désignent les services afférents à la fourniture de la Solution par Pennylane au Client, à savoir les Services de Support, d'accompagnement, de formation, de maintenance, de recherche et développement, d'évolution et d'optimisation de la Solution.



Article 6

Service d'information sur les comptes

L'essentiel à retenir

- › Vous pouvez si vous le souhaitez synchroniser Pennylane avec votre compte bancaire ou de paiement pour avoir accès dans Pennylane à vos données bancaires. En fonction des banques, nous utilisons différents canaux pour récupérer (en lecture seule) ces données.
- › Si la connexion se fait en direct à l'API du gestionnaire de compte (c'est le cas par exemple pour Qonto) nous utilisons notre licence de Prestataire de Service d'Informations sur le Comptes délivrée par l'ACPR.

6.1. Définition

Pennylane fournit au Client dans le cadre de son utilisation de la Solution un Service d'Information sur les Comptes, ce que le Client accepte.

A cet effet, Pennylane se connecte aux systèmes informatiques de gestionnaires de comptes désignés par le Client et agrège les données de transaction relatives à ces comptes renseignés par le Client.

Le Service d'Information sur les Comptes décrit au présent Article 6 est fourni par Pennylane, agréée en qualité de prestataire de services d'information sur les comptes (identifiant REGAFI 724620, code banque 17608) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »).

6.2. Conditions tarifaires

L'utilisation par le Client du Service d'Information sur les Comptes fait partie intégrante de son utilisation de la Solution au titre du Plan applicable et ne fait pas l'objet d'une facturation distincte.

6.3. Consentement

Dans ce cadre, le Client consent explicitement à ce que Pennylane accède aux données brutes relatives aux comptes de paiement et bancaires renseignés par le Client, et mandate Pennylane en son nom et pour son compte à :

- i. communiquer à l'Expert-Comptable les informations obtenues de ces gestionnaires de comptes tiers ;
- ii. sauvegarder et utiliser les informations obtenues des gestionnaires de comptes pour fournir la Solution et les Services Afférents ;

Afin de bénéficier du Service d'Information sur les Comptes, le Client accepte d'enregistrer le ou les compte(s) dont il souhaite agréger l'information via la Solution et que le Client détient auprès de ses différents gestionnaires de comptes tiers.



SERVICE D'INFORMATION SUR LES COMPTES :
désigne le service visé à l'article L. 314, II, 8° du Code monétaire et financier et tel que défini au considérant 28 de la directive 2015/2366 du 25 novembre 2015 (la « DSP2 ») comme consistant à fournir via la Solution au Client des informations agrégées en ligne concernant un ou plusieurs comptes que le Client détient auprès d'un ou de plusieurs autres prestataires de services de paiement, et qui sont accessibles via des interfaces en ligne afin de permettre aux Utilisateurs d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière du Client à un instant donné.

6.4. Interruption

Pennylane s'engage à maintenir sa connexion API relative au Service d'Information sur les Comptes. Toutefois, le Client est informé et reconnaît que Pennylane ne peut lui garantir le fonctionnement ininterrompu du Service d'Information sur les Comptes, qui repose sur le fonctionnement des APIs des gestionnaires de comptes, hors du contrôle de Pennylane.

Pennylane ne pourra être tenue responsable de tout dommage causé par des interruptions liées aux gestionnaires de comptes. Lorsque le gestionnaire de comptes prévient Pennylane préalablement aux opérations de maintenance susceptibles d'interrompre temporairement le Service d'Information sur les Comptes, Pennylane en informera le Client par email ou affichera les informations dans le Compte Client, et, le cas échéant, sur les interfaces des Utilisateurs sur instruction du Client.

Dans ce cas, le Client s'engage à informer les Utilisateurs de l'interruption du Service d'Information sur les Comptes.

6.5. Sécurité et support

Pennylane signalera toute faille de sécurité ou toute Mise à Jour nécessaire pour garantir la sécurité du Service d'Information sur les Comptes. Pennylane apportera toute assistance utile au Client pour le traitement des demandes des Utilisateurs au sujet du Service d'Information sur les Comptes.

6.6. Assurance

La responsabilité civile de Pennylane pour la fourniture du Service d'Information sur les Comptes est couverte par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

6.7. Réclamations

Dans le cadre de l'utilisation par le Client du Service d'Information sur les Comptes, en cas de réclamations liées à la sécurité de la Solution, le Client peut adresser une réclamation auprès de Pennylane à l'adresse notification@pennylane.com ou par courrier à Pennylane, 4 rue Jules Lefebvre, 75009 Paris, France. Le délai de traitement des réclamations est de dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai) et d'un (1) mois à compter de la réception de la demande pour la réponse elle-même. La réponse de Pennylane précisera les voies de recours possibles et notamment l'existence et les coordonnées du médiateur compétent. Les personnes concernées disposent également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'ACPR si elles estiment que le traitement de leurs données bancaires n'est pas effectué conformément aux dispositions applicables, par courrier à : ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.



Article 7

Compte Pro et service de Dépôt de Capital

L'essentiel à retenir

- › Pour vous fournir le Compte Pro et les cartes de paiement Pennylane, **nous avons conclu un partenariat avec Swan, un leader français du Banking-as-a-Service.**
- › Swan a un agrément d'établissement de monnaie électronique délivré par l'ACPR, et Pennylane est un mandataire de Swan, enregistré comme tel auprès de l'Orias.

7.1. Compte Pro

En partenariat avec Swan, Pennylane propose au Client un service de paiement et de monnaie électronique sous la dénomination de Compte Pro, disponible en Plan Avancé, dont les fonctionnalités sont décrites sur le Site Internet.

7.2. Dépôt de Capital Social

En partenariat avec Swan, Pennylane propose un service d'assistance au Client dans ses démarches de dépôt de capital social. Ce service permet d'inviter les souscripteurs au capital social de la société du Client en cours de formation à verser sur un Compte Pro dédié le montant des parts sociales souscrites par chacun des associés de la société du Client. Ce service est disponible uniquement aux sociétés en cours de formation domiciliées en France. La description du service de Dépôt de Capital Social et les différentes étapes sont précisées dans les termes et conditions de Swan.

7.3. Généralités

Les services décrits aux Articles 7.1 et 7.2 sont intégrés à la Solution, fournis au Client par Swan sous sa responsabilité et gouvernés par les termes et conditions de Swan, reçues par email lors de la création du Compte Pro, acceptées par le Client auprès de Swan et accessibles depuis l'espace personnel Swan du Client. Les demandes de support liées à l'utilisation du Compte Pro et du Dépôt de Capital Social sont traitées en fonction du type de la demande par Pennylane ou par Swan.

Swan SAS (RCS 853 827 103) est un établissement de monnaie électronique habilité à fournir des services de paiement et est agréé sous le numéro 17328 par l'ACPR. Pennylane est enregistrée en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) de Swan auprès de l'Orias (mandataire non exclusif, MOBSP, n° ORIAS 21 002 589). A ce titre, le Client autorise Pennylane à transmettre à Swan les informations relatives au Client dont Swan a besoin en tant qu'établissement de monnaie électronique, comme détaillé :

- › Pour le Compte Pro : <https://help.pennylane.com/fr/articles/18705>
- › Pour le Dépôt de Capital : <https://help.pennylane.com/fr/articles/229771>



COMPTE PRO :

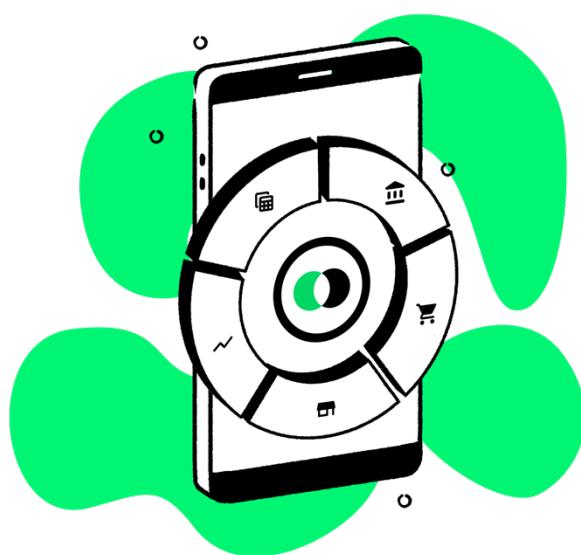
désigne un compte de paiement intégré à la Solution tel que décrit à l'Article 7.

DEPOT DE CAPITAL SOCIAL :

désigne le service permettant au Client d'être assisté dans ses démarches de dépôt de capital social tel que décrit à l'Article 7.

Le Client reconnaît et accepte que, conformément aux termes et conditions de Swan acceptés par le Client, Swan est seul responsable (i) de la vérification de l'identité du Client (KYC) et des décisions d'ouverture et de clôture du Compte Pro, (ii) des décisions de suspension du Compte Pro, notamment en cas de suspicion de fraude ou manquement par le Client aux termes et conditions de Swan et (iii) des décisions de refus d'exécution d'opérations de paiement liées au Compte Pro.

Dans le cadre de sa collaboration avec son partenaire Swan SAS pour la prévention des fraudes et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Client reconnaît et accepte que Pennylane se réserve le droit de ne pas proposer le Compte Pro au Client au sein de la Solution.





Article 8

Service de Terminal de Paiement Electronique (TPE)

L'essentiel à retenir

- Vous pouvez accepter les paiements par carte grâce à **notre Terminal de Paiement Électronique (TPE)** connecté directement à votre Compte Pro.
- Ce service est proposé en **partenariat avec Adyen**, établissement de crédit autorisé à fournir des services de paiement en France. Pennylane est mandataire d'Adyen et enregistré comme tel auprès de l'Orias.



8.1. Définition

Adyen N.V. (SIREN 833 559 479) est un établissement de crédit néerlandais habilité à fournir des services de paiement en France et supervisé par l'ACPR sous le numéro 71235 (« [Adyen](#) »).

En partenariat avec Adyen, Pennylane propose au Client disposant d'un Compte Pro un service de **Terminal de Paiement Électronique (TPE)** connecté à la Solution permettant d'accepter, d'initier et de transmettre des transactions de paiement par carte bancaire ou autres moyens de paiement électroniques. Ce service est accessible en Plan Avancé et les fonctionnalités du service de TPE sont décrites sur le Site Internet.



TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) :
désigne les services de terminaux de paiement physiques fournis par Adyen, tels que définis et décrits à l'Article 8.

8.2. Généralités

Le service de TPE est fourni par Adyen et sous sa responsabilité. Leur utilisation par le Client est gouvernée par les conditions générales d'Adyen, accessibles à l'adresse suivante : <https://www.adyen.com/legal/terms-and-conditions-adyen-for-platforms-2022> que le Client doit impérativement accepter, préalablement à toute utilisation du service de TPE. Les demandes de support liées au service de TPE sont traitées par Pennylane.

Pennylane intervient en qualité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) d'Adyen, enregistré auprès de l'Orias (mandataire non exclusif, MOBSP, n° ORIAS 21 002 589).

8.3. Conditions d'accès et d'utilisation

L'accès au service de TPE est strictement réservé aux Clients titulaires d'un Compte Pro, et les fonds collectés à l'issue des transactions effectuées via le service de TPE sont exclusivement crédités sur le Compte Pro du Client.

Le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation du service de TPE via la Solution, à (i) s'interdire ainsi qu'à ses Utilisateurs d'utiliser le service de TPE pour la vente de tout produit ou service en violation de la législation applicable ou des règles des schémas de paiement en vigueur, (ii) utiliser le service de TPE exclusivement pour des activités autorisées, conformément à la liste des produits et services interdits ou restreints par Adyen, disponible à l'adresse suivante : <https://www.adyen.com/legal/list-restricted->



...Article 8.

Service de Terminal de Paiement Electronique (TPE)

[Aller au Sommaire](#)

prohibited, toute utilisation concernant des produits ou services « restreints » étant soumise à l'accord exprès et préalable d'Adyen, (iii) respecter l'ensemble des termes et conditions applicables d'Adyen, accessibles à l'adresse suivante : https://www.adyen.com/fr_FR/legal, (iv) s'interdire toute utilisation ou mise à disposition des TPE à des tiers, ces derniers devant être utilisés exclusivement par le Client et ses Utilisateurs autorisés dans le cadre de la Solution. Toute violation des présentes dispositions pourra entraîner la mise en cause de la responsabilité du Client, qui sera tenu d'indemniser Pennylane de tout préjudice et dommages subi du fait de ces manquements.

Le Client reconnaît que, conformément aux termes et conditions d'Adyen acceptés par le Client, Adyen est seul responsable (i) de la vérification de l'identité du Client (KYC) et (ii) des décisions d'acceptation de fourniture du service de TPE ainsi que des décisions de suspension notamment en cas de suspicion de fraude ou de manquement par le Client aux termes et conditions d'Adyen.

8.4. Conditions tarifaires

Les frais applicables à l'utilisation du service de TPE sont communiqués au Client sur le Site Internet. Le Client accepte que ces frais soient automatiquement déduits par Adyen des opérations de paiement encaissés avant reversement au Client.

Les conditions tarifaires applicables à la commande et au remplacement des TPE sont disponibles sur le Site internet.





Article 9

Services Professionnels

L'essentiel à retenir



- › Pennylane peut fournir des services complémentaires à la Solution, notamment la migration de vos FECs (fichiers d'écritures comptables) et la restauration de données supprimées involontairement.
- › Ces services sont facturés séparément et Pennylane s'engage à les réaliser avec professionnalisme.

9.1. Souscription aux Services Professionnels

Dans le cadre de la fourniture de la Solution, Pennylane pourra être amenée à fournir certains Services Professionnels auxquels le Client aura souscrit, le cas échéant, dans un Devis.

9.2. Migration

Pennylane propose des services de migration de données (à titre d'exemple FECs, Grands Livres, fichiers MDB et TRA) depuis les systèmes préexistants du Client vers la Solution. Cette migration est facturée selon les modalités tarifaires convenues entre les Parties, notamment via un Devis. Le Client reconnaît et accepte que la migration de données peut nécessiter, selon la nature et le format des données sources, des opérations de retraitement préalables à leur intégration dans la Solution. À ce titre, Pennylane informera le Client des limites techniques éventuelles liées à tout retraitement. Le Client demeure responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des données sources fournies à Pennylane. Il appartient au Client de vérifier les données après leur migration dans la Solution et de signaler toute anomalie dans un délai de 48 heures suivant la mise à disposition des données migrées.



SERVICES PROFESSIONNELS :
désigne les services en lien avec la Solution proposés sur demande du Client par Pennylane tels que des services de migration, d'accompagnement, de restauration de données, et/ou d'import de fichiers d'écriture comptable

9.3. Restauration des Données du Client

L'Utilisateur ayant le rôle administrateur (tel que défini dans la Documentation) qui souhaite restaurer des Données du Client supprimées doit en informer Pennylane le plus tôt possible. Toute restauration effectuée par Pennylane donnera lieu au paiement de frais spécifiques à la charge du Client. Toute restauration de Données du Client supprimées depuis plus de trente (30) jours nécessite des ressources techniques et humaines supplémentaires, entraînant par conséquent des frais majorés. Pennylane est tenue d'une obligation de moyens et décline toute responsabilité quant au résultat de ce service de restauration. Le Client s'engage à coopérer avec Pennylane dans le cadre de la fourniture de ce service, notamment en fournissant les informations nécessaires permettant à Pennylane d'effectuer la restauration, telles que les documents à restaurer et les dates de suppression. Pennylane se réserve le droit de refuser une demande de restauration.

9.4. Paiement

Le Client s'engage à payer à Pennylane le prix des Services Professionnels facturé au Client conformément aux modalités prévues dans le Devis.

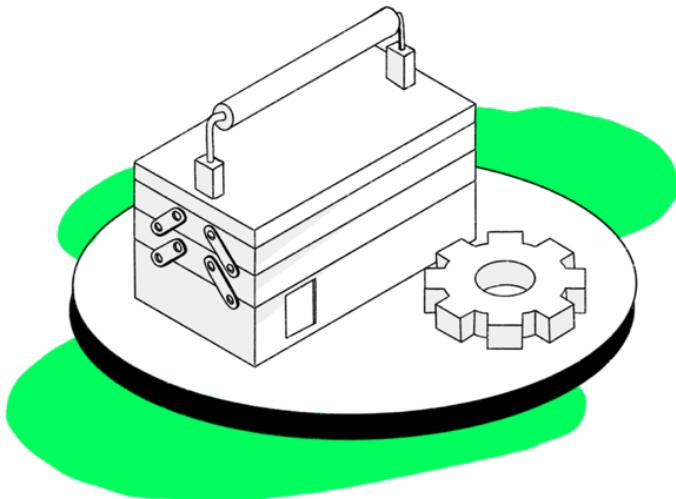


9.5. Exclusion de garantie

Pennylane est débiteur d'une obligation de moyens au titre des présentes Conditions et décline toute responsabilité quant à l'adéquation, la disponibilité et les caractéristiques des Services Professionnels. Les Services Professionnels sont fournis sans garantie ou déclaration.

9.6. Coopération

Le Client coopérera avec Pennylane dans le cadre de la fourniture des Services Professionnels, notamment en fournissant les informations nécessaires et réponses aux questions de Pennylane, en fournissant les accès nécessaires aux solutions tierces, en participant le cas échéant aux tests et processus de validation de migration des données et en s'assurant que toute information fournie par le Client est exacte.





Article 10

Obligations des Parties

L'essentiel à retenir



- Nous nous engageons à ce que l'application Pennylane soit **disponible 99.9% du temps.**
- **Nous nous engageons à mettre à jour l'application, corriger les anomalies et mettre en œuvre les mesures de sécurité** les plus adaptées et conformes à l'état de l'art. Les mises à jour ne seront pas payantes mais si nous mettons des nouvelles fonctionnalités en production, non prévues dans votre plan initial, celles-ci pourront être payantes. Les données sont hébergées en Union européenne.
- **De votre côté, vous vous engagez à payer l'abonnement, utiliser l'application conformément aux conditions et coopérer avec Pennylane** comme de besoin pour la bonne exécution des conditions. Vous êtes responsable en tant que Client de l'usage de l'application par vos Utilisateurs.
- Si votre comptabilité est rattachée au compte de votre Expert-Comptable, **l'administration du Dossier (transfert, fermeture) se fera avec son accord.**

10.1. Obligations de Pennylane

10.1.1. Disponibilité

Pennylane dimensionne ses infrastructures d'hébergement, matériels et systèmes de manière à délivrer la Solution dans les meilleures conditions de sécurité et d'accessibilité.

Pennylane s'engage à mettre la Solution à la disposition du Client dans les conditions de disponibilité définies en Annexe 2 (Contrat de Niveau de Service (SLA)) des CGSU, qui prévoit une disponibilité de la Solution de 99,9%. Si la disponibilité de la Solution est inférieure à 99,9%, Pennylane mettra à la disposition du Client des crédits SLA dans les modalités définies en Annexe 2 pour compenser le Client de l'indisponibilité de la Solution.

Si la disponibilité de la Solution est inférieure à 90%, le Client pourra résilier les présentes CGSU immédiatement sans frais. Le Client sera en droit d'obtenir le remboursement au prorata du montant déjà payé à Pennylane au titre du Droit d'Utilisation pour le mois en cours.

10.1.2. Mises à Jour

Les Mises à Jour seront mises à la disposition du Client sans frais supplémentaires.

Cependant, la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités de la Solution non incluses dans le Plan initialement souscrit peut nécessiter le paiement de frais supplémentaires.



MISES A JOUR :

désignent des versions partielles ou complètes successives de la Solution pouvant comporter notamment des corrections d'Anomalies, des adaptations et/ou des améliorations, fournies par Pennylane dans le cadre des présentes CGSU.

Obligations des Parties

Les CGSU s'appliqueront à toutes les Mises à Jour fournies par Pennylane au Client.

Pennylane ne saurait en aucun cas être tenue de réaliser les éventuelles évolutions demandées par le Client.

Le Client sensibilisera les Utilisateurs sur la nécessité d'installer promptement les Mises à Jour (ex : application mobile de Pennylane).

10.1.3. Engagement de corrections des Anomalies

Pennylane ne saurait garantir que la Solution est exempte de tout aléa, défaut de conception ou d'utilisation mais s'engage à remédier aux [Anomalies](#) avec la diligence d'un professionnel du secteur.

La Solution est mise à la disposition du Client « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques, et ne saurait répondre à tous les besoins spécifiques du Client.

Pennylane ne garantit pas l'aptitude de la Solution à atteindre des objectifs ou des résultats que le Client se serait fixé et/ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de conclure les présentes CGSU.

10.1.4. Sécurité

Pennylane s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires conformes à l'état de l'art pour assurer la sécurité des Données du Client hébergées et stockées dans ses systèmes informatiques.

Pennylane s'engage à procéder au moins une fois par an à un test de pénétration par un tiers indépendant. Si le Client souhaite effectuer un test de sécurité de la Solution par ses propres moyens (par exemple des tests d'intrusion), quelles qu'en soient les modalités ou le champ d'application, alors le Client devra obtenir l'autorisation écrite préalable de Pennylane.

Plus spécifiquement, Pennylane met en place les mesures techniques et organisationnelles détaillées en Annexe 1, Convention de Traitement des Données à Caractère Personnel (Appendice 2) pour assurer la sécurité des Données à Caractère Personnel visées en Annexe 1. Si le Client est soumis en qualité d'entité financière au règlement (UE) 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (le "Règlement DORA"), alors les dispositions de l'Addendum DORA disponibles [ici](#) s'appliquent et font partie intégrante des présentes CGSU.

10.1.5. Hébergement

Pennylane fournit au Client l'hébergement de la Solution et des Données du Client sur des serveurs localisés sur le territoire de l'Union européenne.



ANOMALIE :

désigne tout dysfonctionnement de la Solution par rapport à la Documentation, y compris purement technique, qui est reproductible et imputable à la Solution, et qui empêche l'accès ou l'utilisation normale de tout ou partie des fonctionnalités de la Solution ou qui affecte ses résultats.

Obligations des Parties

10.2. Obligations du Client

10.2.1. Paiement de l'abonnement

Le Client s'engage à payer le prix de l'abonnement conformément aux présentes CGSU.

10.2.2. Utilisation de la Solution

Le Client s'engage à accéder et à utiliser la Solution conformément aux dispositions légales en vigueur, à la Documentation, aux présentes CGSU et pour les seuls besoins de l'activité professionnelle du Client.

10.2.3. Responsabilité

Le Client, pour son compte et celui de ses Utilisateurs :

- i. est seul responsable des Données du Client et assume l'entièvre responsabilité de la nature, du contenu, de la qualité, de l'exactitude, de la fiabilité, de l'intégrité, de la pertinence et de la légalité des Données du Client ;
- ii. s'engage à ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à la Solution ;
- iii. s'interdit d'envoyer ou de stocker via ou par l'intermédiaire de la Solution des données à caractère non professionnel et plus généralement des données à caractère illicite, obscène, diffamatoire ou des données illégales ou en violation du droit d'un tiers, de la protection des mineurs ou de la vie privée ;
- iv. met à la disposition de Pennylane, en temps utile et aux frais du Client, les données techniques, les informations relatives aux installations informatiques utilisées, les fichiers, la documentation ou toute autre information, instruction ou ressource dont Pennylane aura besoin pour que la Solution soit mise à disposition du Client (y compris les identifiants permettant au Client d'avoir accès à la Solution) ;
- v. s'interdit d'utiliser la Solution pour attenter au droit d'un tiers, en particulier le droit de rétention de son Expert-Comptable tel que prévu à l'article 168 du Code de Déontologie des professionnels de l'expertise comptable ;
- vi. fournit les informations raisonnablement demandées par Pennylane et s'assurera que ces informations sont correctes ;
- vii. s'assure qu'aucune personne autre que les Utilisateurs n'a accès à la Solution. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client informe par écrit Pennylane sans délai de cet incident et confirme cette information par notification adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ;
- viii. prend les dispositions nécessaires pour que tous les Utilisateurs ayant accès à la Solution prennent connaissance des CGSU avant d'accéder à la Solution et respectent les obligations qui en résultent ;
- ix. prend toutes les précautions nécessaires pour garantir la non-divulgation d'Informations Confidentielles au personnel non autorisé.

10.3. Relations avec l'Expert-Comptable

10.3.1. Rattachement du Dossier

Le **Dossier** du Client peut être rattaché au compte de l'Expert-Comptable notamment (i) par le Client lui-même via la Solution comme décrit [ici](#), (ii) sur invitation de l'Expert-Comptable, acceptée par le Client, dans le cadre de la migration de tout ou partie du portefeuille de l'Expert-Comptable, (iii) à la suite du transfert du Dossier à l'Expert-Comptable. Ce rattachement permet à l'Expert-Comptable et au Client de collaborer sur le Dossier. Pour cela, le Client mandate Pennylane pour donner à son Expert-Comptable accès au Dossier et à l'ensemble des Données du Client qu'il contient, à compter de sa date de rattachement et jusqu'à la fermeture, le détachement, ou le transfert du Dossier.

**DOSSIER :**

Désigne le dossier contenant l'ensemble des informations et fichiers collectés et traités par l'Expert-Comptable pour le Client (y compris les écritures et pièces comptables), au moyen de la Solution dans le cadre de sa mission pour ce Client Final.

10.3.2. Fermeture, détachement ou transfert du Dossier

En raison de la déontologie applicable aux Experts-Comptables et des droits de l'Expert-Comptable sur la donnée produite dans le cadre de ses travaux sur le Dossier :

- Le Dossier ne pourra être détaché du compte de l'Expert-Comptable qu'avec son accord exprès.
- Le Dossier ne pourra être transféré à un nouvel Expert-Comptable qu'avec l'accord exprès de l'Expert-Comptable sortant conformément aux règles déontologiques applicables. La procédure de transfert est décrite [ici](#).

La résiliation des CGSU par le Client n'entraîne pas le détachement ou la fermeture automatique de son Dossier. Pennylane décline toute responsabilité en cas de différend entre le Client et son Expert-Comptable concernant une demande de fermeture, de détachement ou de transfert de Dossier.



Article 11

Durée – Résiliation - Export des Données du Client

L'essentiel à retenir

- › **L'abonnement est sans engagement !** Il se reconduit de mois en mois et si vous souhaitez nous quitter, la résiliation est effective à la fin du mois en cours. Par exemple, si votre abonnement est du 15 au 15 et que vous nous通知ez votre résiliation le 20, elle sera effective dès le 15 du mois suivant.
- › De notre côté **nous devons respecter un préavis de deux mois pour résilier votre abonnement** (ce qui a objectivement peu de chance d'arriver, sauf si vous ne payez pas votre abonnement !).
- › Nous vous permettons de **changer de fournisseur et d'exporter vos données librement**, conformément au Règlement (UE) 2023/2854 (« Data Act »).
- › **Dans les 30 jours suivant votre demande de résiliation, nous supprimerons les synchronisations entre votre compte Pennylane et les différents logiciels connectés** (comme la banque) et vous devrez exporter toutes les données que vous souhaitez conserver. Après ces 30 jours, vous perdrez vos accès.

11.1. Durée des CGSU

11.1.1. Entrée en vigueur

Les CGSU entrent en vigueur à compter de la date de leur acceptation par le Client.

11.1.2. Reconduction

Sauf accord contraire entre les Parties ou entre le Client Indirect et son Expert-Comptable ou un Intégrateur Affilié, les CGSU sont conclues pour une durée d'un (1) mois reconductible tacitement pour des durées successives d'un (1) mois, sauf résiliation par l'une ou l'autre des Parties dans les conditions prévues à l'Article 11.2.

11.2. Résiliation

11.2.1. Résiliation des CGSU pour convenance par le Client

Les CGSU peuvent être résiliées à tout moment de plein droit par le Client, sauf accord contraire entre le Client Indirect et son Expert-Comptable ou un Intégrateur Affilié.

Tout mois commencé est dû. En cas d'engagement supérieur à un mois, la durée d'engagement est ferme et l'Article 11.2.6 s'applique.

La demande de résiliation devra être faite directement depuis la Solution si le Client est un Client Direct ou via son intermédiaire de facturation si le Client est un Client Indirect. La résiliation des CGSU par un Client dont le solde du Compte Pro est débiteur sera conditionnée au réapprovisionnement du compte pour le montant débiteur.

11.2.2. Résiliation des CGSU pour convenance par Pennylane

Sauf accord entre les Parties pour une période d'engagement ferme, les CGSU pourront être résiliées à tout moment de plein droit par écrit par Pennylane en respectant un préavis de deux (2) mois.

11.2.3. Résiliation des CGSU par l'Expert-Comptable

L'Expert-Comptable du Client Indirect peut demander la suppression du Compte Client, ce qui entraînera la résiliation des CGSU pour ce Client.

Pennylane décline toute responsabilité envers le Client concernant la cessation du service et la suppression du Compte Client. De même, en cas de résiliation du Contrat Expert-Comptable Pennylane, les présentes CGSU seront automatiquement résiliées pour tous les Clients Indirects de l'Expert-Comptable.

11.2.4. Résiliation des CGSU en cas de manquement par une Partie à l'une de ses obligations

Chaque Partie pourra résilier les présentes CGSU de plein droit en cas d'inexécution ou de non-respect par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre des CGSU, non réparée dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant notification. La résiliation sera effective à l'issue de ce délai sauf accord contraire des Parties.

11.2.5. Effets de la résiliation des présentes CGSU

La demande de résiliation des CGSU entraîne (i) à l'issue du mois au cours duquel la demande de résiliation intervient, la cessation de la facturation de l'abonnement du Client Direct, (ii) à compter du 30ème jour suivant la demande de résiliation : la cessation de l'accès au Compte Client et aux Comptes Utilisateurs et la suppression de toute synchronisation entre la Solution et les Services en Ligne Tiers utilisés par le Client, et (iii) la suppression des Données du Client comme indiqué dans la Convention de Traitement des Données à Caractère Personnel (Annexe 1). Les droits et obligations des Parties qui, par leur nature, survivent à la résiliation des CGSU restent pleinement en vigueur après la résiliation.

11.2.6. Résiliation anticipée en cas d'engagement ferme

Sauf en cas de résiliation des CGSU par le Client pour manquement de Pennylane à ses obligations, si la résiliation des CGSU intervient avant la fin de la période d'engagement convenue avec Pennylane : (i) les montants déjà payés à Pennylane par le Client Direct au titre du Droit d'Utilisation et des Services Afférents pour toute période d'engagement commencée ne seront pas remboursés et (ii) le Client Direct devra payer les mensualités restantes pour sa durée et son volume d'engagement, qui deviendront immédiatement exigible à la date d'effet de la résiliation.

11.3. Changement de fournisseur et export des Données du Client

Le présent Article s'applique notamment en cas de demande de changement de fournisseur au sens du règlement (UE) 2023/2384 (le « [Data Act](#) »).

11.3.1. Droit au changement de fournisseur

Le Client qui résilie les CGSU peut à tout moment :

- i. transférer les Données du Client exportables vers son nouveau fournisseur ; ou
- ii. transférer les Données du Client exportables vers sa propre infrastructure ; ou
- iii. demander la suppression les Données du Client, conformément aux présentes Conditions et sous réserve des droits des tiers, en particulier l'Expert-Comptable.

Ces demandes sont adressées à Pennylane conformément à la procédure de demande de résiliation définie à l'Article 11.2.1.

11.3.2. Assistance et continuité

Pennylane fournit une assistance raisonnable durant le processus de changement en fournissant l'accès aux ressources et aux informations adéquates par l'intermédiaire des [Services de Support](#) et/ou de la Documentation. Pennylane maintient la continuité de la Solution et des Services Afférents conformément aux Conditions pendant une période transitoire de trente (30) jours mise en place sur demande expresse du Client (la « [Période Transitoire](#) »).



SERVICES DE SUPPORT :

désignent les services décrits en Annexe 3 consistant à répondre aux demandes des Utilisateurs concernant la Solution.

11.3.3. Données du Client exportables

Pennylane met gratuitement à disposition toutes les Données du Client exportables dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. La spécification exhaustive des Données du Client exportables et les instructions pour l'export sont disponibles sur ce lien : <https://help.pennylane.com/fr/collections/4206>.

Pennylane précise et maintient à jour dans sa Documentation (notamment via le lien ci-dessus) les informations (i) sur les procédures disponibles pour le changement de fournisseurs et le portage des Données du Client et (ii) sur les spécifications d'interopérabilité disponibles.

11.3.4. Risques liés au changement de fournisseur

Pennylane informera, le cas échéant, le Client de risques connus liés à la continuité des services après réception de la demande du Client.

11.3.5. Date d'effet de la résiliation en cas de changement de fournisseur

Les CGSU sont résiliées automatiquement lors de la survenance de l'un des événements suivants (le cas échéant) :

- i. lors de la réussite du changement de fournisseur (correspondant à la fin de la Période Transitoire) ; ou
- ii. à la réception d'une demande de suppression simple de l'ensemble des Données du Client.

11.3.6. Frais

Pennylane ne facture aucun frais pour le changement de fournisseur ou le transfert des Données du Client. Néanmoins, si la demande de changement de fournisseur entraîne une résiliation des Conditions avant la date de fin d'engagement prévue dans le Bon de Commande, le Client sera redevable à la date de résiliation des sommes visées à l'Article 11.2.6, qui constituent un frais de résiliation anticipée au sens du Data Act.



11.3.7. Prolongation de la Période Transitoire

Le Client peut prolonger une fois la Période Transitoire pour une durée qu'il juge appropriée, et pendant laquelle les Conditions continuent à s'appliquer.

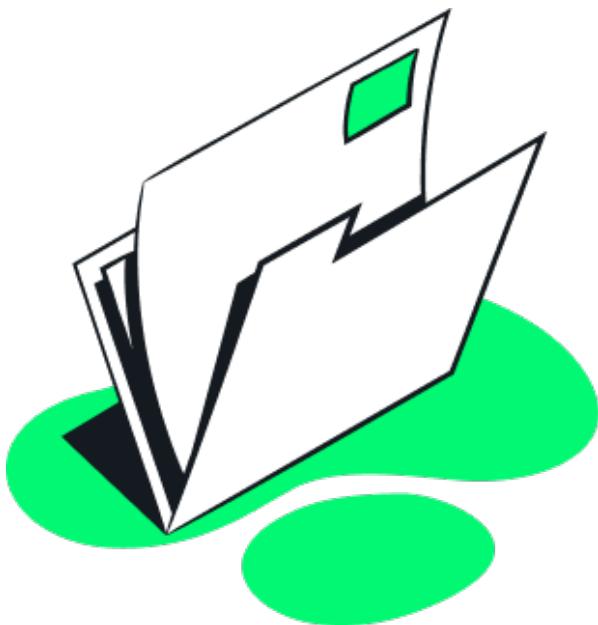
11.3.8. Sécurité

Pennylane maintient les mesures de sécurité décrites dans les présentes Conditions durant tout le processus de changement de fournisseur, notamment pour les transferts de Données du Client. Le Client reconnaît que ces mesures constituent un niveau élevé de sécurité.

11.3.9. Période de récupération

Dans les trente (30) jours calendaires suivant la fin de la Période Transitoire ou toute autre demande de résiliation des CGSU pour quelque cause que ce soit, le Client devra exporter les Données du Client y compris le fichier des écritures comptables (FEC) accessibles via la Solution, ou demander à son Expert-Comptable la restitution d'une copie de la dernière sauvegarde des Données du Client y compris le fichier des écritures comptables (FEC).

Au-delà de la période de trente (30) jours précitée, Pennylane se réserve le droit de supprimer les Données du Client conformément à l'Annexe 1. Le Client ayant effectué une demande de résiliation s'engage donc à procéder lui-même aux opérations d'archivage nécessaires au contrôle de sa comptabilité informatisée.





Article 12

Conditions financières

L'essentiel à retenir

- › Si votre abonnement à Pennylane passe par un intégrateur ou par votre expert-comptable, c'est à lui que Pennylane va facturer votre abonnement. Vous êtes un Client Indirect et vous pouvez passer à l'article suivant.
- › Si vous êtes un Client Direct, vous devez payer votre abonnement à Pennylane, et tout se passe par prélèvement SEPA (ou par carte si vous vous êtes inscrit en autonomie sur la Solution).

12.1. Client Indirect

L'exécution des présentes CGSU n'entraîne aucune obligation de paiement pour les Clients Indirects pour lesquels l'obligation de paiement à l'égard de Pennylane au titre du Droit d'Utilisation est prise en charge par un tiers, par exemple un Intégrateur Affilié ou un Expert-Comptable.

En contrepartie du Droit d'Utilisation de la Solution et des Services de Support, le Client Indirect s'engage à payer au tiers concerné le prix tel que mentionné dans son contrat avec celui-ci, à défaut de quoi le Client Indirect pourra voir son abonnement suspendu.

12.2. Client Direct

12.2.1. Prix

En contrepartie du Droit d'Utilisation de la Solution et des Services Afférents, le Client Direct s'engage à payer à Pennylane le prix applicable du Plan et Services Afférents choisis par le Client. Sauf accord exprès contraire de Pennylane, tous les montants à payer sont exigibles en euros. Tous les prix s'entendent hors taxes. Sauf accord écrit contraire entre les Parties, chacune d'elles assumera ses propres frais en vertu des présentes CGSU.

Les différents Plans et fonctionnalités correspondantes sont listés sur le Site Internet. Comme indiqué le cas échéant, certains Plans peuvent inclure une limite de nombre d'Utilisateurs et/ou de factures traitées sur une période donnée, avec un passage au plan supérieur nécessaire pour ajouter de nouveaux Utilisateurs ou factures au-delà de la limite.

12.2.2. Modalités de paiement

Les factures sont exigibles immédiatement à leur date d'émission et doivent être payées via un moyen de paiement proposé par Pennylane lors de l'inscription du Client. Les moyens de paiement proposés sont (i) le prélèvement SEPA par défaut, et (ii) le paiement par carte (uniquement en cas d'inscription autonome sur la Solution).



A ce titre, le Client s'engage à mettre en place lors de son inscription et à maintenir pendant toute la durée des présentes CGSU un moyen de paiement automatisé tel que proposé par Pennylane : (i) par défaut, signature d'un mandat de prélèvement SEPA valide et (ii) par exception (en cas d'inscription autonome sur la Solution), enregistrement d'une carte de paiement valide.

12.2.3. Contestation de facture

Si le Client souhaite contester une facture, il doit en informer Pennylane dans un délai de soixante (60) jours après sa date d'émission. L'existence d'une contestation n'affecte pas l'exigibilité immédiate de la facture, qui ne peut être payée par compensation. Si, après examen, la contestation est légitime, Pennylane s'engage à effectuer les ajustements nécessaires et à procéder à un éventuel remboursement dans les meilleurs délais.

12.2.4. Retard de paiement

En cas de non-paiement dans les délais contractuels, toute somme impayée portera automatiquement intérêt au jour le jour jusqu'à la date de son paiement intégral en principal, intérêts, frais et accessoires, à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, et ce, sans aucune formalité préalable, et sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels Pennylane pourrait prétendre du fait du manquement en cause. En outre, Pennylane facturera au Client Direct la somme de quarante (40) euros par facture impayée à titre d'indemnité forfaitaire de recouvrement, nonobstant la possibilité pour Pennylane de facturer au Client Direct une somme supplémentaire, après production d'une justification, si lesdits frais de recouvrement sont supérieurs à cette somme.

12.3. Accès gratuit pour les Commissaires aux Comptes

Pour un Commissaire aux Comptes qui souhaite accéder à la Solution dans le cadre de sa mission pour une entreprise donnée, si cette entreprise est Cliente et souscrit à un Plan payant, alors le Commissaire aux Comptes pourra accéder gratuitement à la Solution en lecture seule et effectuer des exports.



Article 13

Responsabilité de Pennylane, assurance

L'essentiel à retenir

- › Nous mettrons en œuvre tous les moyens possibles pour trouver une **solution aux problèmes de performance ou de qualité** dont vous nous ferez part - sans obligation de résultat.
- › Les automatisations de la Solution sont des suggestions soumises à votre validation. Vous devez **vérifier la cohérence de ces suggestions**.
- › Nous sommes responsables envers vous de tous les **dommages directs** causés par un manquement à nos obligations, **dans la limite du montant annuel** de votre abonnement.

13.1. Responsabilité de Pennylane

13.1.1. Obligation de moyens

Pennylane est débitrice d'une obligation de moyens au titre des présentes CGSU, y compris (i) en termes de performances, de qualité et de continuité de services, de sécurité, d'évolutivité et de mise en conformité avec l'état de l'art et les standards du marché, et (ii) concernant l'accès aux fonctionnalités de la Solution qui ne dépendent pas de Pennylane, notamment en ce qui concerne les services de reconnaissance optique de caractères (OCR), de serveurs ou d'API bancaires tiers, et leur performance respective.

13.1.2. Limitation de responsabilité

Le Client reconnaît que la Solution a uniquement vocation à lui fournir une vision d'ensemble de sa situation financière sans que cette mise à disposition puisse être assimilée à une prestation de conseil de quelque nature qu'elle soit. La responsabilité de Pennylane ne saurait être engagée au titre des décisions et choix du Client effectués sur la base de la Solution.

Les automatisations proposées par la Solution (ex : rapprochement d'une facture à payer avec les coordonnées bancaires d'un fournisseur existant) sont uniquement des suggestions permettant d'accélérer les opérations du Client. Le Client et ses Utilisateurs sont toujours responsables de vérifier la pertinence des suggestions proposées par la Solution. La responsabilité de Pennylane ne saurait être engagée au titre d'une suggestion validée par le Client dans la Solution.

Le Client reconnaît expressément que Pennylane ne pourra être tenue responsable des interruptions de services de la Solution ou de tout dommage lié à tout cas de force majeure tel que reconnu par la loi et les tribunaux français, au fait du Client (ou d'un Utilisateur) ou au fait d'un tiers (notamment les éditeurs de Services en Ligne Tiers et les prestataires de services de paiement).



13.1.3. Nature des dommages

Pennylane ne sera tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles directement imputables à un manquement par Pennylane à l'une de ses obligations contractuelles au titre des présentes CGSU. En conséquence, Pennylane ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects, ainsi qu'au titre de tout gain manqué, perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance. Le Client s'engage pour sa part à prendre toutes précautions utiles pour réduire le préjudice susceptible de résulter de l'utilisation de la Solution. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

13.1.4. Montant des dommages

Le montant des dommages réparables que Pennylane peut être amenée à payer au Client est limité, tous dommages confondus et cumulés, au prix effectivement reçu directement ou indirectement par Pennylane au titre du Droit d'Utilisation de la Solution du Client pour la période de douze (12) mois précédant la survenance du ou des faits générateurs du dommage en cause. Le présent article survivra à la résiliation ou à la résolution des présentes pour quelque cause que ce soit.

13.2. Assurance

Pennylane s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution des CGSU.





Article 14

Force majeure

L'essentiel à retenir

- > Sans surprise, **ni vous ni nous ne serons responsables** en cas de force majeure

14.1. Disposition

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, chacune des Parties sera dégagée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la loi et de la jurisprudence.

14.2. Notification

La Partie invoquant de telles circonstances notifie leur existence à l'autre Partie dès que possible, fait ses meilleurs efforts pour en limiter les conséquences et reprend l'exécution des CGSU immédiatement après que ces circonstances ont disparu.

14.3. Cas de résiliation

Dans la mesure où de telles circonstances se poursuivraient pendant une durée supérieure à un (1) mois, les CGSU pourront être résiliées sans indemnité de part et d'autre, par l'une quelconque des Parties, par simple notification écrite adressée à l'autre Partie par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, qui prendra effet dès sa réception.

Article 15

Services de support

L'essentiel à retenir



- > Si vous avez accès à la bulle de chat dans Pennylane, **notre équipe support est à votre disposition pour toute demande**. Sinon, c'est que votre abonnement à Pennylane passe par un intégrateur ou par votre expert-comptable et c'est à lui que vous devez vous adressez.

Pennylane met à disposition des Utilisateurs un Service de Support sous forme de **Plateforme d'Assistance en Ligne** conformément à l'Annexe 3-A, Conditions et Modalités de Support. Dans le cas où l'Expert-Comptable ou l'Intégrateur Affilié fournit un support de premier niveau au Client, le Client devra se rapprocher de son Expert-Comptable ou de l'Intégrateur Affilié pour toute demande de support et l'Annexe 3-B s'applique en lieu et place de l'Annexe 3-A.



PLATEFORME D'ASSISTANCE EN LIGNE :

désigne une plateforme mise à la disposition des Utilisateurs afin de leur fournir le Service de Support défini en Annexe 3-A.



Article 16

Mise à Jour et maintenance

L'essentiel à retenir



- › On se débrouille pour faire notre **maintenance pendant les heures creuses** (la nuit ou le weekend), sauf en cas d'urgence, et on vous prévient pour que vous puissiez anticiper.

16.1. Maintenance planifiée

Pennylane planifie et effectue périodiquement des travaux de maintenance notamment dans le cadre des Mises à Jour de la Solution, afin de mettre à disposition des nouvelles fonctionnalités de la Solution ou de corriger des Anomalies. Pennylane planifie ses opérations de maintenance afin de minimiser les impacts sur la disponibilité et la fonctionnalité de la Solution.

16.2. Maintenance non planifiée

Pennylane peut effectuer des travaux de maintenance non planifiés à tout moment, notamment pour corriger certaines Anomalies en urgence. Le Client reconnaît et accepte par ailleurs que les évolutions législatives ou technologiques peuvent, à tout moment, rendre illégale ou inadaptée tout ou partie de la Solution. Pennylane aura alors la faculté d'effectuer une Mise à Jour de la Solution non planifiée.

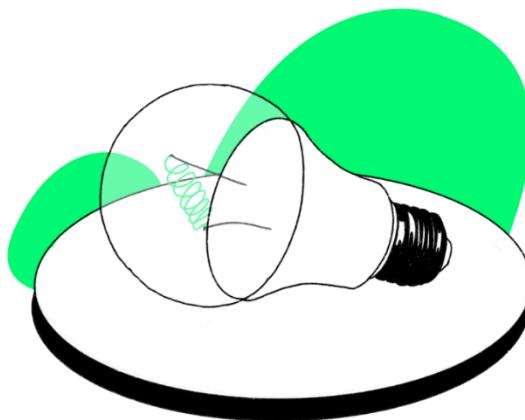
16.3. Notification

Dans la mesure du possible, Pennylane avertira le Client de la date et l'heure des interventions de maintenance planifiée avec un préavis de cinq (5) jours ouvrés. Si une opération de maintenance nécessite l'interruption de la Solution, Pennylane effectuera cette interruption en dehors des Heures Ouvrées sauf maintenance non planifiée et urgente.



HEURES OUVRÉES :

du lundi au vendredi, de 9.00 à 18.00, hors jours fériés français.





Article 17

Utilisation des Fonctionnalités IA

L'essentiel à retenir



- Nous vous offrons des **fonctionnalités IA avec certains de nos plans**. Vous pouvez les utiliser directement, mais si vous préférez ne pas le faire, vous pouvez les désactiver. Vous gardez le contrôle de vos données, et nous les utilisons uniquement pour vous fournir nos fonctionnalités.
- **Nous n'utiliserons jamais vos données pour entraîner nos modèles d'IA** ou les partager avec des tiers. Nous avons mis en place des mesures de sécurité avancées pour protéger vos informations.
- Lorsque vous utilisez nos fonctionnalités IA, nous vous demandons d'être vigilant. **Vérifiez toujours les résultats générés avant de les utiliser.**



17.1. Activation des Fonctionnalités IA

En fonction du Plan sélectionné par le Client, les Fonctionnalités IA peuvent être incluses. Dans ce cas, celles-ci sont accessibles automatiquement pour tous les Utilisateurs. Toutefois, si le Client ne souhaite pas utiliser les Fonctionnalités IA, il doit les désactiver depuis les paramètres. Seuls les Utilisateurs ayant le rôle administrateur (tel que défini dans la Documentation) peuvent désactiver ou réactiver les Fonctionnalités IA.

FONCTIONNALITES IA :

désigne les fonctionnalités intégrant une technologie d'intelligence artificielle générative, identifiées comme telles dans la Solution, la Documentation ou sur le Site Internet, et mises à disposition par Pennylane.

17.2. Propriété

Les données traitées par les Fonctionnalités IA comprennent (i) toute donnée fournie par les Utilisateurs pour être traitée par l'une des Fonctionnalités IA, telles que les données saisies dans un prompt (les « Données d'Entrée »), (ii) le Dossier du Client et toute base de connaissance tierce permettant d'enrichir, contextualiser et/ou améliorer la pertinence des réponses générées par les Fonctionnalités IA (les « Données Sources »), ainsi que (iii) tout résultat généré par les Fonctionnalités IA, basé sur les Données Sources et/ou les Données d'Entrée (les « Données de Sortie »).

Le Client est et reste propriétaire des Données d'Entrée et accorde à Pennylane une licence non exclusive, transférable, pour la durée des droits, pour accéder, traiter, utiliser et afficher les Données d'Entrée uniquement aux fins de fourniture et d'amélioration des Fonctionnalités IA. Dans la mesure où le Client a des droits, titres ou intérêts sur les Données de Sortie, il (i) conserve tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les droits de propriété intellectuelle) sur ses Données de Sortie, et (ii) accorde à Pennylane une licence pour la durée des droits, pour accéder, traiter, utiliser et afficher les Données de Sortie uniquement aux fins de fourniture et d'amélioration des Fonctionnalités IA.

17.3. Non réutilisation des Données d'Entrée et des Données de Sortie

Pennylane n'utilise pas, et n'autorise aucun tiers à utiliser les Données d'Entrée et les Données de Sortie pour améliorer les moteurs d'intelligence artificielle générative utilisés pour fournir les Fonctionnalités IA.

17.4. Utilisation des Données d'Usage

Les Données d'Usage sont constituées par les métadonnées, c'est-à-dire les données concernant la manière dont un Utilisateur utilise les Fonctionnalités IA ainsi que les données de journalisation de l'utilisation des Fonctionnalités IA (données d'horodatage). Pennylane peut utiliser les Données d'Usage pour améliorer les Fonctionnalités IA, par exemple lorsque l'Utilisateur fournit volontairement des commentaires, mais ne partagera ces Données d'Usage à aucun tiers pour entraîner des moteurs d'intelligence artificielle générative.

17.5. Sécurité

Pennylane met en place des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art pour garantir la sécurité de l'utilisation des Fonctionnalités IA et des données associées. Ces mesures sont décrites dans la documentation de Pennylane disponible sur le site web.

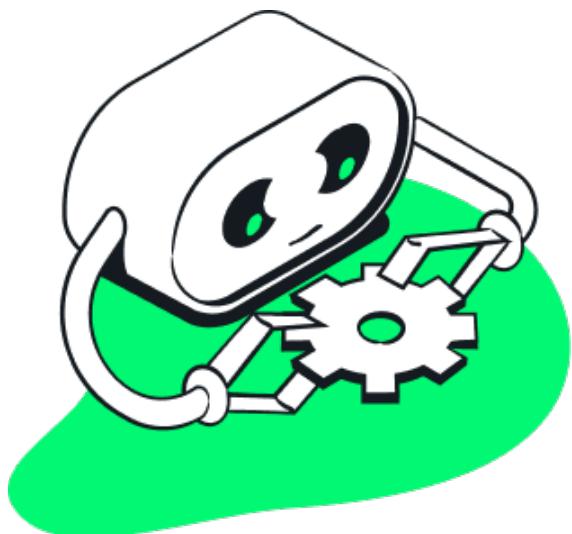
17.6. Utilisation responsable

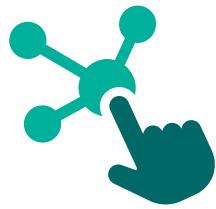
Lors de l'utilisation des Fonctionnalités IA, le Client s'engage, pour son compte et celui des Utilisateurs, à respecter les directives suivantes :

- i. évaluer la cohérence, la vraisemblance et la pertinence des Données de Sortie en fonction de leur utilisation, y compris en recourant à une revue humaine le cas échéant, avant d'utiliser ou de partager les Données de Sortie provenant des Fonctionnalités IA. Les Fonctionnalités IA sont basées sur des moteurs d'intelligence artificielle générative et peuvent parfois, compte tenu de la nature probabiliste de l'apprentissage automatique, générer des réponses inattendues ou incorrectes. Pennylane a pris des mesures pour limiter ces risques mais ne peut en aucun cas garantir l'exactitude des Données de Sortie.
- ii. ne pas utiliser les Fonctionnalités IA pour des activités illégales, malveillantes ou pour mener des activités dommageables à un tiers.
- iii. ne pas utiliser les Fonctionnalités IA pour développer des modèles de base ou d'autres modèles à grande échelle qui sont ou seraient en concurrence avec Pennylane.
- iv. ne pas utiliser les Fonctionnalités IA d'une manière qui viole la documentation technique, les conditions d'utilisation, ou les paramètres communiqués par Pennylane.
- v. ne pas compromettre la vie privée d'autrui ou le secret des affaires de tiers, ne pas inclure dans les Données d'Entrée des données personnelles ou des données confidentielles de tiers sans avoir préalablement obtenu leur autorisation.

17.7. Garantie et responsabilité

Pennylane ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité ou la conformité des Données de Sortie aux lois et règlements. En raison de la nature des Fonctionnalités IA, (a.) les niveaux de service de la Solution ne s'appliquent pas aux Fonctionnalités IA, (b.) les Données de Sortie peuvent ne pas être uniques, et (c.) les Données de Sortie ne représentent pas le point de vue de Pennylane. Le Client garantit Pennylane contre toute réclamation liée à son usage et celui de ses Utilisateurs des Fonctionnalités.





Article 18

Service en Ligne Tiers

L'essentiel à retenir

- › Vous pouvez **connecter Pennylane à d'autres services en ligne** (banque, logiciel de caisse, de facturation, etc.), pour agréger vos données dans Pennylane, ou exporter toute ou partie de vos données Pennylane vers ces services.
- › La plupart du temps, **ces échanges ont lieu par API**.
- › Vous souscrivez aux services des tiers directement auprès d'eux.

18.1. Synchronisation de la Solution

La Solution permet aux Utilisateurs de synchroniser la Solution avec des Services en Ligne Tiers, afin entre autres d'importer des données provenant de ces Services en Ligne Tiers ou d'exporter des Données du Client vers ces Services en Ligne Tiers. A titre indicatif, une liste non exhaustive de ces intégrations est disponible à l'URL suivante : <https://www.pennylane.com/fr/integrations/>.

18.2. Conditions du tiers

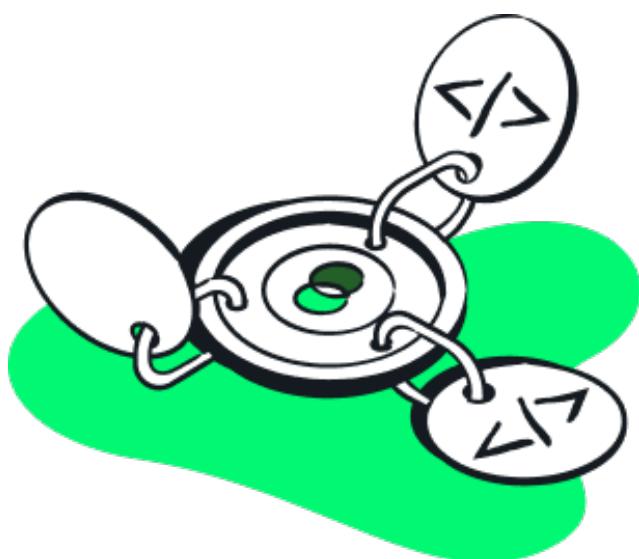
Toute souscription ou acquisition par le Client des Services en Ligne tiers, et tout échange de données entre le Client et le Service en Ligne Tiers se fait uniquement entre le Client et le fournisseur du Service en Ligne Tiers. Pour les utiliser, le Client devra donc obtenir l'accès à ces Services en Ligne Tiers auprès des fournisseurs concernés. La fourniture des Services en Ligne Tiers sera soumise aux termes et conditions du fournisseur tiers. Ces termes seront communiqués au Client par Pennylane et/ou accessibles en ligne par le Client sur le site internet du fournisseur tiers. Ils devront faire l'objet d'une acceptation par le Client. Le Client autorise explicitement Pennylane à traiter les données provenant des Services en Ligne Tiers qu'il connecte à la Solution, uniquement pour les besoins de la fourniture de la Solution et des Services Afférents.

18.3. Responsabilité et évolution

Pennylane ne sera pas responsable de l'utilisation par le Client des Services en Ligne Tiers, et ne garantit ni le fonctionnement ni la disponibilité des Services en Ligne Tiers. Les fournisseurs tiers concernés ne sont pas des sous-traitants de Pennylane. Ils peuvent évoluer dans le temps, ainsi que la nature de leurs services. Si le fournisseur d'un Service en Ligne Tiers cesse de rendre le service disponible ou interopérable avec les fonctionnalités de la Solution ou modifie les conditions (y compris commerciales) de cette interopérabilité, Pennylane peut cesser de fournir ces fonctionnalités sans encourir une quelconque obligation de remboursement à l'égard du Client.

18.4. Intégration technique

Dans le cas où le Service en Ligne Tiers est techniquement intégré à la Solution, le Client autorise Pennylane à transmettre au Service en Ligne Tiers les informations relatives au Client (y compris, le cas échéant certaines Données du Client), uniquement dans la mesure où ces informations sont pertinentes pour l'utilisation par le Client du Service en Ligne Tiers et pour la surveillance, détection, prévention, réduction ou traitement de fraudes liées à l'utilisation du Service en Ligne Tiers. Si l'intégration au Service en Ligne tiers est réalisée par un connecteur tiers à Pennylane, la fourniture du Service en Ligne Tiers intégré pourra être soumise au paiement de frais de connexion au connecteur tiers.





Article 19

Confidentialité



L'essentiel à retenir

- › Nous traitons le contenu de nos échanges et l'ensemble de vos données avec **le standard de confidentialité le plus élevé**.
- › **Vos données ne sont ni divulguées ni utilisées** en dehors de l'exécution de nos obligations contractuelles.

19.1. Obligations du Destinataire

Le Destinataire devra traiter comme confidentielles toutes les **Informations Confidentialles** qui lui sont communiquées par la Partie Divulgatrice, et ne devra utiliser ces Informations Confidentialles qu'aux fins d'exécuter ses obligations contractuelles au titre des présentes CGSU. Le Destinataire ne pourra divulguer les Informations Confidentialles à aucun tiers sans l'autorisation préalable et écrite de la Partie Divulgatrice, à l'exception de ceux de ses salariés et cocontractants qui : (i) ont conclu avec le Destinataire un accord écrit leur imposant des limitations quant à l'utilisation et à la confidentialité, au moins aussi protectrices que celles figurant dans les présentes CGSU et (ii) ont besoin d'avoir accès à ces Informations Confidentialles dans le seul but de remplir les obligations incombant au Destinataire ou d'exercer ses droits en vertu des présentes. Pour protéger les Informations Confidentialles, le Destinataire devra utiliser des mesures identiques à celles qu'il prend pour protéger ses propres informations revêtant le plus haut degré de confidentialité, mais en aucun cas moins que des mesures raisonnables, afin d'empêcher la divulgation et l'utilisation non autorisée des Informations Confidentialles.

INFORMATION CONFIDENTIELLE :
désigne toute information quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc.), divulguée par une Partie (la « **Partie Divulgatrice** ») à l'autre Partie (le « **Destinataire** ») dans le cadre des présentes CGSU, par écrit ou par oral.

Les Informations Confidentialles des Parties incluent, sans limitation, les Données à Caractère Personnel, la Solution, tous les codes de la Solution, tous les programmes d'ordinateurs fournis avec la Solution et tous les algorithmes, méthodes, techniques, et procédés divulgués ou utilisés dans le cadre de l'exécution des présentes CGSU ainsi que le Devis.

Les Informations Confidentialles n'incluent pas les informations qui (a) ont été développées de façon indépendante par le Destinataire sans utilisation d'Informations Confidentialles émanant de la Partie Divulgatrice, (b) sont portées à la connaissance du Destinataire, sans restriction, par un tiers qui avait le droit de divulguer ces informations, (c) appartenaient au domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombées dans le domaine public non pas du fait d'un acte ou d'une omission du Destinataire ou (d) étaient légitimement connues du Destinataire, sans restriction, au moment de leur divulgation.

19.2. Durée

Le Destinataire s'engage à respecter les obligations du présent Article 19 pour la durée des CGSU et pendant une durée de cinq (5) ans suivant l'expiration ou la résiliation des CGSU.

19.3. Exceptions

Les Informations Confidentialles peuvent être divulguées en application d'une décision émanant d'un tribunal, d'un organisme public ou d'une autre autorité gouvernementale, auquel cas le Destinataire devra le notifier immédiatement à la Partie Divulgatrice et devra s'efforcer, dans la limite du possible, de limiter la portée de cette décision ou encore empêcher la divulgation publique de ces informations.



Article 20

Données à Caractère Personnel du Client

L'essentiel à retenir

- Pour vos données de connexion à l'application (votre adresse email qui sert de login), **Pennylane est responsable de traitement** au sens du RGPD.
- Pour les autres données que vous transmettez dans l'application en l'utilisant (par exemple les données de factures), **Pennylane est sous-traitant** au sens du RGPD dans le cadre d'un traitement initial et responsable de traitement dans le cadre d'un traitement ultérieur, compatible avec le traitement initial.
- **Nous vous renvoyons à notre politique de confidentialité** qui gouverne notre usage de ces données en tant que responsable de traitement et à la convention de traitement des données (Annexe 1) qui gouverne notre usage de ces données en tant que sous-traitant.



DONNÉE(S) À CARACTÈRE PERSONNEL :

désigne une ou plusieurs données se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

RGPD :

désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :

désigne le document d'information des personnes concernées sur le traitement de leurs Données à Caractère Personnel, accessible à l'URL <https://www.pennylane.com/fr/legal/privacy>.

20.1. Responsable de traitement

Les Parties se conforment en toutes circonstances aux réglementations qui leurs sont applicables en matière de protection des **Données à Caractère Personnel** notamment aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au **RGPD**. Les Parties s'engagent, en tant que responsables de traitement pour les opérations de traitement de Données à Caractère Personnel qu'elles effectuent respectivement pour leurs propres besoins dans le cadre des présentes CGSU, à respecter l'ensemble de leurs obligations découlant du RGPD et notamment à fournir aux personnes concernées dont les Données à Caractère Personnel sont susceptibles d'être traitées, les informations pertinentes relatives à la protection de leurs Données à Caractère Personnel telles que décrites dans la politique de confidentialité respective des Parties. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter tous les termes de la **Politique de Confidentialité** de Pennylane.

20.2. Sous-traitant

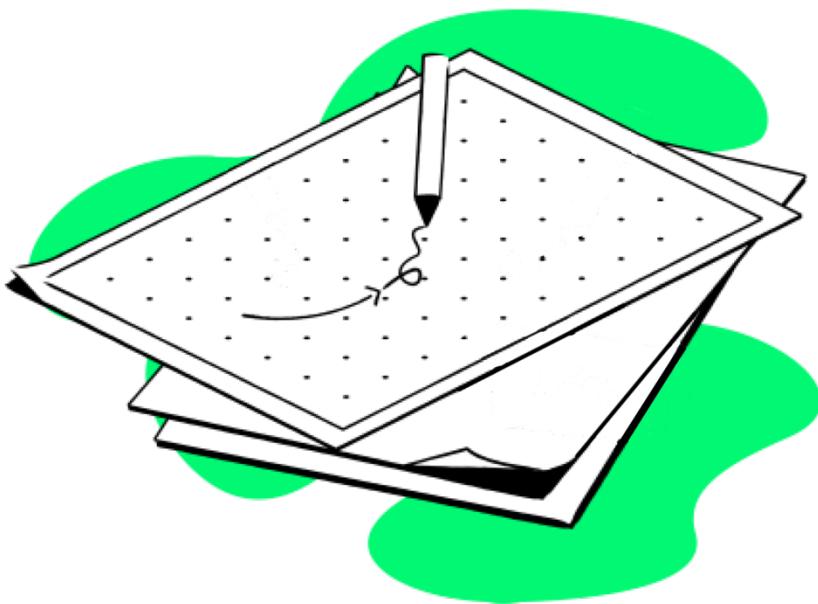
Les Parties conviennent que tout traitement de Données à Caractère Personnel par Pennylane en tant que sous-traitant dans le cadre de l'utilisation de la Solution par le Client (le « **Traitements Initial** ») sera régi par la Convention de Traitement des Données à Caractère Personnel en Annexe 1.



20.3. Traitement Ultérieur

Les Parties conviennent également que Pennylane pourra réutiliser les Données à Caractère Personnel initialement traitées en qualité de sous-traitant et collectées dans le cadre de l'utilisation de la Solution par le Client et ses Utilisateurs (telles que décrites en Annexe 1) pour des finalités de création de statistiques, d'anonymisation des Données à Caractère Personnel, de création de sondages et enquêtes concernant l'utilisation de la Solution, d'amélioration de la Solution et des Services Afférents (par exemple l'amélioration de l'expérience ou du parcours utilisateur, le développement de nouvelles fonctionnalités ou l'amélioration de fonctionnalités existantes) et de suggestion de telles améliorations aux clients (le « [Traitement Ultérieur](#) »).

Le Client reconnaît expressément que ce Traitement Ultérieur est déterminé et compatible avec le Traitement Initial compte tenu (entre autres) du lien qui existe entre ces deux traitements, de la nature des Données à Caractère Personnel impliquées (absence de Données à Caractère Personnel sensibles), des conséquences limitées du Traitement Ultérieur pour les personnes concernées, et de l'existence de garanties appropriées que Pennylane met en œuvre dans le cadre de ce traitement. Par les présentes CGSU, le Client autorise donc expressément ce Traitement Ultérieur.





Article 21 Sous-traitance

L'essentiel à retenir



- › **Vous nous autorisez à sous-traiter certaines de nos obligations.** Bien sûr, nous restons responsables vis-à-vis de vous de tout manquement d'un sous-traitant.

Le Client accepte expressément que Pennylane soit en droit, sans formalité d'autorisation ou d'information préalable, de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes. En cas de sous-traitance, Pennylane restera seule tenue du bon respect des obligations souscrites aux termes des CGSU et sera responsable vis-à-vis du Client de tout manquement causé par son sous-traitant.



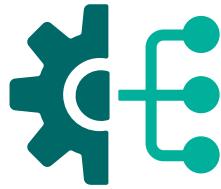
Article 22 Référence commerciale

L'essentiel à retenir



- › **Vous nous autorisez à utiliser vos noms, marques et logos.**
- › C'est important pour nous, merci.

Le Client autorise Pennylane à citer librement son nom et à utiliser et/ou à reproduire son logo et/ou ses marques sur le Site Internet de Pennylane, dans les documents commerciaux et courriers électroniques ainsi que dans toutes annonces de presse et ce sous quelque forme et support que ce soit, ainsi que sur les documents utilisés et/ou réalisés par Pennylane dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre des CGSU.



Article 23

Transfert des CGSU

L'essentiel à retenir

- › **Nous pouvons transférer nos droits et obligations** et vous aussi pouvez le faire avec notre autorisation préalable.

Le Client reconnaît expressément que Pennylane est en droit de transférer (par cession, transfert, apport ou par quelque autre opération juridique que ce soit) ses droits et obligations aux termes des présentes CGSU, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tout tiers.

Dans l'hypothèse où Pennylane choisirait d'utiliser ce droit, Pennylane sera libérée de ses obligations aux termes des présentes CGSU dès que le transfert des CGSU aura été notifié au Client, et ne sera pas solidaire du cessionnaire des CGSU.

Les CGSU ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'un transfert par le Client (sous quelque forme que ce soit) sauf autorisation préalable et écrite de Pennylane.



Article 24

Imprévision

L'essentiel à retenir



- › **On n'est jamais à l'abri d'un imprévu mais on préfère en parler avec vous** pour le régler plutôt que renégocier le contrat devant un juge.

Conscientes des risques et des conséquences possibles liées à l'exécution des CGSU, les Parties acceptent, assument et renoncent en conséquence à en renégocier les termes, et ce quelles que soient les circonstances qui pourraient survenir.

Les Parties décident donc expressément et d'un commun accord que l'application de l'article 1195 du Code civil sera écartée.



Article 25

Droit applicable, juridiction compétente

L'essentiel à retenir

- › Le droit français régit ce contrat.
- › Nous souhaitons tenter de résoudre tout différend avec vous à l'amiable avant d'aller voir un juge. Si nous devons aller au tribunal, c'est le Tribunal de Commerce de Paris qui sera compétent. Pour les curieux, la clause qui le dit est en MAJUSCULE en application du Code de Procédure Civile qui exige qu'elle soit être "très apparente" pour être valide. Et en effet elle saute aux yeux.

25.1. Loi française

Les CGSU sont régies par la loi française, sans application des règles de conflits de loi.

25.2. Résolution amiable

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre elles.

25.3. Juridiction compétente

EN L'ABSENCE DE RÉSOLUTION AMIALE, TOUT LITIGE RELATIF AUX CGSU, NOTAMMENT À LEUR FORMATION, LEUR VALIDITÉ, LEUR EXÉCUTION, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXPIRATION OU LEUR RÉSILIATION, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ÉCONOMIQUES DE PARIS AUQUEL IL EST FAIT ATTRIBUTION EXPRESSE DE JURIDICTION, NONOBSTANT APPELS EN GARANTIE OU PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE.

25.4. Réclamation

Par ailleurs, s'agissant d'une réclamation persistante relative à la fourniture du Service d'Information sur les Comptes par Pennylane au Client, le Client peut écrire au médiateur conformément à l'article L. 316-1 du Code monétaire et financier à l'adresse suivante : Médiateur de l'Afepame, Association Afepame, 36 rue Taitbout, 75009 Paris.



Article 26

Stipulations diverses

L'essentiel à retenir

- › Nous ne sommes pas expert-comptable mais éditeur de logiciel !
- › Le reste est là par hygiène mais ne se résume pas.



26.1. Statut de Pennylane

En tant que de besoin, les Parties conviennent expressément que la fourniture de la Solution n'amène pas Pennylane à être considérée comme ayant le statut d'expert-comptable au sens de l'article 2 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945.

26.2. Clients historiques

Les présentes CGSU s'appliquent intégralement pour les Clients qui ont signé un contrat avec Pennylane Lab (RCS 819 707 316) ou PLExpertise (RCS 819 707 316).

26.3. Absence d'abandon de droit implicite

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des stipulations des CGSU par une Partie ne saurait être interprété ou compris comme l'abandon par cette Partie du droit ou de l'obligation correspondante.

26.4. Domiciliation

Les Parties, dans le cadre de l'exécution des CGSU, font élection de domicile à leur siège respectif.

26.5. Nullité d'une stipulation

Si une stipulation quelconque des Conditions venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice définitive ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, le reste des stipulations des Conditions demeurerait en vigueur. Dans une telle hypothèse, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de substitution valable et exécutoire dont l'effet économique se rapprochera le plus possible de celui de la disposition frappée de nullité.

26.6. Prédominance des CGSU

Les CGSU prévalent sur tout autre document (propositions commerciales, courriers, courriers électroniques, etc.) envoyé ou échangé antérieurement par les Parties, ainsi que sur toutes conventions orales antérieures entre les Parties. Il remplace tout contrat antérieur passé entre les mêmes Parties et ayant le même objet. Toutes conditions générales d'achat du Client quelle que soit la date de leur communication ou notification sont spécifiquement écartées. Les intitulés d'Articles, paragraphes et



sous-paragraphe sont insérés dans les CGSU à des fins d'information uniquement pratiques et ne font pas partie des CGSU.

26.7. Notifications

L'ensemble des notifications, demandes ou autorisations requises ou permises au titre des CGSU seront faites (i) par courrier à l'adresse du siège social fournie par l'autre Partie ou (ii) par email. Les Parties reconnaissent que les emails ont la même force probante que les écrits sur support papier. Sauf mention contraire dans les présentes CGSU, toutes les notifications effectuées par email au titre des CGSU seront adressées :

- › en ce qui concerne le Client : à l'adresse du représentant désigné par le Client dans la Solution ; et
- › en ce qui concerne Pennylane : à l'adresse notification@pennylane.com.

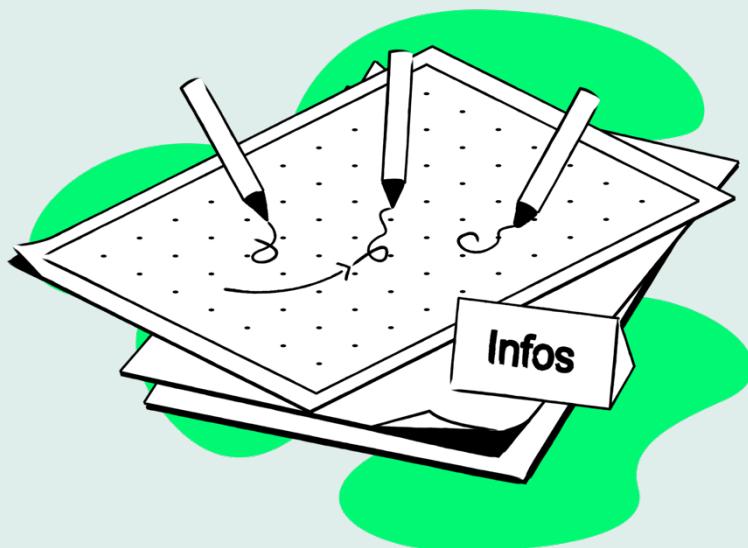
26.8. Indépendance

Les Parties sont indépendantes. Aucune des Parties ne devra être considérée comme étant un employé, salarié, agent, associé ou représentant légal de l'autre Partie à quelque fin que ce soit et aucune n'aura le droit ou le pouvoir de s'engager au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

26.9. API Pennylane

L'usage de l'API Pennylane est régi par des conditions spécifiques disponibles à l'adresse suivante : <https://pennylane.readme.io/page/api-contract-terms>. Le Client reconnaît que tout transfert de Données du Client ou utilisation automatisée de la Solution avec un Service en Ligne Tiers via l'API Pennylane doit s'effectuer exclusivement en conformité avec la documentation API disponible [ici](#). Toute utilisation de l'API non conforme à la documentation est strictement interdite.

Annexes



Annexe 1 : Convention de Traitement des Données à Caractère Personnel

Annexe 2 : Contrat de Niveau de Service (SLA)

Annexe 3 : Conditions et modalités de support

[Aller au Sommaire général](#)

Annexe 1 : Convention de Traitement des Données à Caractère Personnel

1. La présente convention de Traitement des Données à Caractère Personnel (la « CTD ») est conclue entre Pennylane et le Client, tels que ces Parties sont définies dans les CGSU. La présente CTD fait partie intégrante des CGSU auxquelles elle est annexée et constitue l'accord des Parties quant au Traitement par Pennylane des Données à Caractère Personnel du Client. En cas de contradiction entre les stipulations des CGSU et les stipulations de la CTD, les Parties conviennent expressément que les stipulations de la CTD prévaudront. En cas de contradiction entre les stipulations des Appendices à la CTD et la CTD, les Parties conviennent expressément que les stipulations de la CTD prévaudront. Les termes définis utilisés dans la CTD ont la même définition que celle qui leur est attribuée dans les présentes CGSU ou dans le RGPD, le cas échéant.
2. Les Parties reconnaissent et conviennent que : (a.) en vertu du RGPD, Pennylane est un Sous-Traitant ou un Sous-Traitant ultérieur des Données à Caractère Personnel du Client listées dans l'Appendice 1, (b.) le Client qui accède à la Solution peut être un Responsable de Traitement ou un Sous-Traitant, selon le cas, des Données à Caractère Personnel du Client et (c.) chaque Partie se conformera aux obligations qui lui incombent en vertu du RGPD en ce qui concerne le Traitement de ces Données à Caractère Personnel du Client. Cette CTD ne s'applique pas aux Traitements des Données à Caractère Personnel du Client dont Pennylane détermine la finalité et les moyens et pour lesquels il est réputé être le Responsable de Traitement (ces Traitements sont couverts par la Politique de Confidentialité disponible au lien suivant : <https://www.pennylane.com/fr/legal/privacy>).
3. Les informations détaillées sur les catégories de Données à Caractère Personnel traitées et les Personnes Concernées, les opérations de Traitement, le lieu du Traitement ainsi que la finalité et la durée du Traitement figurent dans l'Appendice 1.
4. Le Client autorise Pennylane à traiter, pour son compte, les Données à Caractère Personnel nécessaires à la fourniture au Client et aux Utilisateurs de la Solution et des Services Afférents. Il est précisé que l'engagement de Pennylane se limite à la fourniture et l'hébergement de la Solution et des Services Afférents. Le Client est responsable de l'utilisation de la Solution et des Services Afférents. Dès lors que le Client renseigne des Données à Caractère Personnel dans la Solution et les Services Afférents, telles que des données de tiers, le Client se doit de respecter les prescriptions légales sur l'information et/ou le consentement de ces tiers. Dans un souci de minimisation des Données à Caractère Personnel traitées, le Client doit veiller à ne collecter et utiliser que les Données à Caractère Personnel pertinentes et nécessaires au regard de ses besoins de Traitement.
5. **Durée** La présente CTD prendra effet à la Date de Mise à Disposition et restera en vigueur jusqu'à la suppression par Pennylane de toutes les Données à Caractère Personnel du Client (la « Durée »). Elle expirera de plein droit à la date de cette suppression.
6. **Responsable de Traitement tiers.** Le Client garantit à Pennylane que, si le RGPD s'applique au Traitement des Données à Caractère Personnel du Client et que le Client est un Sous-Traitant agissant sur les instructions d'un Responsable de Traitement tiers, les instructions et les actes du Client en ce qui concerne ces Données à Caractère Personnel du Client, notamment sa désignation en qualité de Sous-Traitant, ont été autorisées par le Responsable de Traitement tiers et qu'il en apportera la preuve si Pennylane lui en fait la demande.
7. **Instructions du Client.** En concluant la présente CTD, le Client donne instruction à Pennylane de ne traiter les Données à Caractère Personnel du Client que conformément au RGPD : (a) pour fournir la Solution et les Services Afférents ; (b) comme indiqué par le Client ou comme l'exige l'utilisation que fait le Client de la Solution ; (c) comme précisé dans les présentes CGSU, y compris la présente CTD ; ou (d) comme documenté dans toutes autres instructions légitimes et écrites données par le Client et que Pennylane reconnaît constituer des instructions aux fins de la présente CTD. À compter de la Date de Mise à Disposition, Pennylane se conformera aux instructions du Client mentionnées au présent paragraphe. Pennylane s'interdit de traiter, transférer, modifier, changer ou altérer les Données à Caractère Personnel du Client ou de divulguer ou permettre la divulgation des Données à Caractère Personnel du Client à un tiers autrement qu'en conformité avec les instructions du Client, à moins que la législation applicable de l'Union européenne ou les dispositions du droit des États Membres ne l'obligent à effectuer un tel

Traitement. Dans ce cas, Pennylane avisera le Client de cette disposition par écrit avant le Traitement, à moins que la loi n'interdise une telle notification pour des motifs d'intérêt public importants. Si Pennylane a des raisons raisonnables de croire qu'une instruction du Client enfreint le RGPD ou toute autre loi ou réglementation de l'UE applicable en matière de protection des données, Pennylane suspendra cette instruction et en informera immédiatement le Client.

8. Suppression pendant la Durée. Pennylane permettra au Client de supprimer les Données à Caractère Personnel du Client pendant la Durée d'une manière compatible avec la fonctionnalité de la Solution. Si le Client ou un Utilisateur utilise la Solution pour supprimer des Données à Caractère Personnel du Client pendant la Durée et que les Données à Caractère Personnel du Client ne peuvent être récupérées par le Client ou un Utilisateur, cette utilisation constituera une instruction du Client à Pennylane de supprimer les Données à Caractère Personnel du Client concernées de la Solution. Pennylane se conformera à cette instruction dès que raisonnablement possible et dans un délai maximal d'un (1) mois (qui pourra être porté à trois (3) mois en cas de demande complexe, ce dont il sera justifié au Client), à moins que le droit applicable n'exige que ces Données à Caractère Personnel soient conservées par Pennylane pendant une période plus longue.

9. Suppression à l'expiration de la Durée. Le Client instruit Pennylane de conserver les Données à Caractère Personnel du Client selon les Durées de Traitement tels que définis en Appendice 1 et de supprimer toutes les Données à Caractère Personnel du Client (y compris les copies existantes) de la Solution conformément au RGPD à l'expiration de ces durées. Il appartient alors au Client de conserver une copie de toutes ses données, notamment afin de satisfaire aux obligations légales en vigueur.

Le Client est informé que toute action de suppression du Client dans son compte Pennylane ou à la suite de l'expiration des Durées de Traitement telles que définies en Appendice 1 n'aura pas automatiquement pour effet de supprimer les Données à Caractère Personnel du Client dans le Dossier tenu par l'Expert-Comptable. Ce dernier peut avoir un intérêt légitime à conserver certaines Données à Caractère Personnel (notamment pour se conformer à ses obligations professionnelles) et instruire Pennylane à les conserver dans la Solution pour son compte. Conformément à la réglementation en vigueur, le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'effacement directement auprès de l'Expert-Comptable.

10. Mesures de Sécurité de Pennylane. Pennylane mettra en place et maintiendra en vigueur des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données à Caractère Personnel du Client contre toute destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée ou tout accès, de manière accidentelle ou illicite. Ces mesures sont décrites dans l'Appendice 2 (les « **Mesures de Sécurité** »). Les Mesures de Sécurité comprennent des mesures destinées à contribuer à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes de la Solution et des Données à Caractère Personnel et à rétablir l'accès dans des délais appropriés aux Données à Caractère Personnel du Client après un incident affectant lesdites Données à Caractère Personnel, ainsi que des tests réguliers de leur efficacité. Pennylane pourra mettre à jour ou modifier périodiquement les Mesures de Sécurité décrites dans l'Appendice 2, à condition que ces mises à jour et modifications n'entraînent pas une dégradation de la sécurité globale de la Solution.

11. Respect de la sécurité par Pennylane. Pennylane prendra les mesures appropriées pour assurer le respect des Mesures de Sécurité par ses salariés, prestataires, mandataires et sous-traitants ultérieurs dans la mesure où elles s'appliquent à leur champ d'activités, notamment en s'assurant que toutes les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel du Client se sont engagées à respecter leur caractère confidentiel ou sont soumises à une obligation de confidentialité appropriée, et que ce personnel ait suivi une formation appropriée conformément au RGPD.

12. Assistance de Pennylane en matière de sécurité. Le Client accepte que Pennylane (compte tenu de la nature du Traitement des Données à Caractère Personnel du Client et des informations dont Pennylane dispose) aide le Client à veiller au respect de ses obligations en ce qui concerne la sécurité des Données à Caractère Personnel et les violations des Données à Caractère Personnel, en particulier en cas d'incident affectant ces Données à Caractère Personnel, y compris, le cas échéant, les obligations du Client aux termes des articles 32 à 34 (inclus) du RGPD, en : (a) mettant en place et en maintenant en vigueur les Mesures de Sécurité conformément au

paragraphe 10 « Mesures de Sécurité de Pennylane » et (b) se conformant aux termes du paragraphe 13 « Incidents affectant les Données à Caractère Personnel ».

13. Incidents affectant les Données à Caractère Personnel. Si Pennylane vient à avoir connaissance d'un incident affectant les Données à Caractère Personnel, elle : (a) notifiera au Client l'incident dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et (b) prendra dans les meilleurs délais des mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice et sécuriser les Données à Caractère Personnel. La notification sera accompagnée, dans la mesure du possible et sur demande du Client, d'une description détaillée de l'incident, notamment des mesures prises pour atténuer les risques potentiels et des mesures que Pennylane recommande au Client de prendre pour faire face à l'incident. Pennylane n'évaluera pas le contenu des Données à Caractère Personnel du Client afin d'identifier les informations soumises à des exigences juridiques spécifiques. Le Client est entièrement responsable du respect des obligations de notification prévues par le RGPD et du respect de toutes obligations de notification à des tiers liées à tout incident.

14. Responsabilités du Client en matière de sécurité et évaluation. Le Client convient que : (a) le Client est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait de la Solution et des Services Afférents, notamment : (i) l'utilisation appropriée de la Solution afin d'assurer un niveau de sécurité approprié au risque lié aux Données à Caractère Personnel du Client ; (ii) la sécurisation des données d'authentification pour l'accès au compte, des systèmes et des dispositifs utilisés par le Client pour accéder à la Solution et (iii) la sauvegarde des Données à Caractère Personnel du Client ; et (b) Pennylane n'a aucune obligation de protéger les Données à Caractère Personnel du Client que le Client choisit de conserver ou de transférer en dehors des systèmes du Sous-Traitant et de ses Sous-Traitants Ultérieurs (par exemple, conservation hors ligne ou sur site). Il appartient au Client et à lui seul de déterminer si la Solution, les Mesures de Sécurité et les engagements de Pennylane aux termes de la présente CTD répondent aux besoins du Client, notamment en ce qui concerne toutes obligations de sécurité du Client en vertu du RGPD. Le Client reconnaît et convient que (compte tenu de l'état actuel de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement des Données à Caractère Personnel du Client ainsi que des risques pour les personnes physiques) les Mesures de Sécurité mises en place et maintenues en vigueur par Pennylane, telles qu'elles sont définies au paragraphe 10 « Mesures de Sécurité de Pennylane » et à l'Appendice 2, offrent un niveau de sécurité approprié au risque lié aux Données à Caractère Personnel du Client.

15. Audits de conformité. Afin de mesurer la sécurité de la Solution et des Services Afférents, le Client pourra faire réaliser, à ses frais, des audits de sécurité, dans le respect des conditions prévues au présent paragraphe et dans la limite d'un (1) audit par an et de trois (3) jours ouvrés maximum. Pennylane autorisera le Client ou un auditeur indépendant désigné par celui-ci à effectuer des audits afin de vérifier si Pennylane se conforme à ses obligations aux termes de la présente CTD. Pennylane contribuera à ces audits comme indiqué dans le présent paragraphe. Si le Client décide de procéder à un audit, il devra le notifier à Pennylane par écrit au moins trente (30) jours avant la réalisation de l'audit et prendre à sa charge l'ensemble des coûts et dépenses qui y sont liés, tels que les honoraires des auditeurs, les frais de transport, les honoraires d'avocat, etc.

L'audit se limitera à la vérification des processus, de l'organisation et des outils directement et exclusivement liés à la mise en œuvre des dispositions du RGPD pour la Solution et les Services Afférents. L'audit ne doit en aucun cas avoir pour but de surveiller ou d'exiger l'accès (i) à toutes Données à Caractère Personnel non spécifiques, qu'elles soient confidentielles ou non, ou à toute information dont la divulgation pourrait, à la discrétion de Pennylane, nuire à la sécurité de la Solution et des Services Afférents ou d'un autre de ses Utilisateurs ; (ii) aux données financières de Pennylane ; ou (iii) aux Données à Caractère Personnel relatives aux employés de Pennylane ou de ses sous-traitants.

Il est convenu que toutes les activités entreprises dans le cadre d'un audit ne doivent, ni concurremment ni par ailleurs : (i) être de nature à entraver, modifier ou affecter de quelque manière que ce soit le fonctionnement de la Solution et des Services Afférents, systèmes, réseaux, logiciels et/ou matériels informatiques autres que ceux alloués à l'usage exclusif du Client ; (ii) endommager l'infrastructure hébergeant la Solution et les Services Afférents ; (iii) endommager, supprimer, modifier tout type de données ; (iv) permettre un accès non autorisé ou la maintenance des données précitées.

Tous les documents et informations nécessaires à la réalisation de l'audit seront mis à la disposition des auditeurs par Pennylane exclusivement par ses outils dédiés, sans qu'il n'y ait de possibilité de retrait ou de copie, à quelque fin que ce soit. Cette interdiction s'appliquera également aux documents et informations mis à disposition par les sous-traitants de Pennylane.

Les informations obtenues au cours de l'audit sont des Informations Confidentielles que le Client devra traiter comme telles. Ces informations pourront uniquement être communiquées aux personnes soumises à des exigences fortes en matière de confidentialité et ayant un intérêt direct et majeur à les connaître et ne devront en aucune manière être divulguées au public ou en interne.

Le Client mettra à la disposition de Pennylane, et ce gratuitement, le rapport d'audit afin que Pennylane puisse présenter ses observations. Pennylane dispose d'un délai raisonnable à réception dudit rapport afin de communiquer ses observations au Client.

16. Analyses d'impact et consultations. Le Client accepte que Pennylane (compte tenu de la nature du Traitement et des informations dont dispose Pennylane) apporte au Client une assistance raisonnable pour assurer le respect par celui-ci de toutes ses obligations en matière d'analyses d'impact relatives à la protection des données et de consultations préalables, y compris, le cas échéant, les obligations du Client aux termes des articles 35 et 36 du RGPD, dans la mesure où Pennylane dispose des informations nécessaires.

17. Tenue du Registre des Traitements. Pennylane déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Client conformément aux dispositions du RGPD.

18. Information des Personnes Concernées. Il appartient au Client d'informer toute personne physique dont les Données à Caractère Personnel font l'objet d'un Traitement (les « **Personnes Concernées** ») (i) des Traitements mis en œuvre dans le cadre de l'utilisation par le Client de la Solution et des Services Afférents et de recueillir leur(s) consentement(s) dès lors que cela s'avère nécessaire en vertu de la loi applicable ; (ii) des bases légales des Traitements mis en œuvre, des finalités des Traitements ainsi que de la liste des sous-traitants susceptibles de traiter leurs Données à Caractère Personnel.

19. Droits et demandes des Personnes Concernées. Pennylane permettra au Client, d'une manière compatible avec les fonctionnalités de la Solution, d'accéder aux Données à Caractère Personnel du Client, de les rectifier ou de les effacer ou d'en limiter le Traitement, selon le cas, notamment par le biais de la possibilité de suppression proposée par Pennylane comme indiqué au paragraphe 8 « Suppression pendant la Durée », et d'exporter les Données à Caractère Personnel du Client, conformément aux exigences du RGPD. Le Client pourra contacter le DPO de Pennylane par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@pennylane.com. Pendant la Durée, si Pennylane reçoit une demande d'une Personne Concernée du Client, Pennylane conseillera à la Personne Concernée de soumettre sa demande au Client ou de présenter directement cette demande au Client, et il appartiendra au Client de répondre à une telle demande. Le Client accepte que Pennylane lui apporte une assistance raisonnable afin de se conformer à toute obligation de répondre aux demandes de Personnes Concernées, y compris, le cas échéant, l'obligation du Client de répondre aux demandes d'exercice des droits de la Personne Concernée prévus au Chapitre III du RGPD, en respectant les engagements énoncés au présent paragraphe, dans la mesure où Pennylane est en mesure de répondre à de telles demandes.

20. Hébergement des Données à Caractère Personnel du Client. Pendant toute la Durée, Pennylane s'engage à ce que les Données à Caractère Personnel du Client qui sont l'objet des Traitements listés en Appendice 1 soient hébergées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

21. Sous-Traitants Ultérieurs. Par les présentes, le Client autorise expressément le recours à des affiliées de Pennylane en tant que Sous-Traitants Ultérieurs pendant la Durée. En outre, le Client, par les présentes, autorise de manière générale le recours à tous autres tiers en tant que Sous-Traitants Ultérieurs (les « **Sous-Traitants Ultérieurs** »), sous réserve que Pennylane tienne à jour une liste de ses Sous-Traitants Ultérieurs à l'adresse <https://www.pennylane.com/fr/legal/subcontractors> qui contient des informations sur l'activités des Sous-Traitants Ultérieurs. Le Client peut s'abonner aux notifications de nouveaux Sous-Traitants Ultérieurs via le lien ci-dessus. Lorsqu'il fera appel à un Sous-Traitant Ultérieur, Pennylane (a) s'assurera, au moyen d'un instrument

juridique ou d'un contrat écrit, que (i) le Sous-Traitant Ultérieur n'accède aux Données à Caractère Personnel du Client et ne les traite que dans la mesure nécessaire à l'exécution des obligations qui lui sont sous-traitées, et le fait conformément aux CGSU (y compris la présente CTD) et (ii) les obligations de protection des données énoncées à l'article 28(3) du RGPD, telles qu'elles sont décrites dans la présente CTD, sont imposées au Sous-Traitant Ultérieur par ledit instrument juridique ou le contrat ; et (b) demeurera entièrement responsable de toutes les obligations sous-traitées au Sous-Traitant Ultérieur, ainsi que de tous les actes et omissions de celui-ci. Si le Client souscrit aux notifications des Sous-Traitants Ultérieurs, Pennylane informera le Client de tout nouveau Sous-Traitant Ultérieur dès que possible, mais au moins trente (30) jours avant que le nouveau Sous-Traitant Ultérieur ne commence à traiter des Données à Caractère Personnel du Client afin que ce dernier puisse soulever toute objection à l'égard de ces changements. Si le Client a des raisons légitimes et raisonnables de s'opposer à la nomination d'un nouveau Sous-Traitant Ultérieur, ce dernier devra immédiatement motiver sa réclamation à Pennylane par écrit à l'adresse dpo@pennylane.com dans les trente (30) jours ouvrables suivant la notification de Pennylane à défaut de quoi, l'autorisation du Client sera réputée accordée. Après discussion et en l'absence d'accord, le Client pourra s'opposer à tout nouveau Sous-Traitant Ultérieur en résiliant les CGSU avec effet immédiat moyennant une notification écrite adressée à Pennylane, sous réserve d'adresser une telle notification dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle il aura été informé du recours aux services du Sous-Traitant Ultérieur. Ce droit de résiliation constitue le seul et unique recours du Client si celui-ci s'oppose à un quelconque nouveau Sous-Traitant Ultérieur.

Appendice 1 : Informations sur le Traitement des Données à Caractère Personnel du Client

Objet	Fourniture par Pennylane au Client de la Solution et des Services Afférents.
Catégories de Personnes Concernées Catégories de Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel seront traitées par Pennylane	1/ Les Utilisateurs du Client et le personnel de l'Expert-Comptable. 2/ Le personnel des clients, fournisseurs et prestataires du Clients. 3/ Toute autre personne dont les données sont traitées par le biais de la Solution, par exemple : toute personne identifiée sur tout document traité par la Solution telle qu'une facture.
Catégories de données Données à Caractère Personnel qui seront traitées par Pennylane	Sont en principe considérées comme pertinentes, pour des finalités rappelées ci-dessous, les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Identité et coordonnées : genre, nom, prénom, adresse postale, email et numéro de téléphone ; • Données professionnelles : coordonnées professionnelles, données comptables et financières, informations administratives et légales, informations générales sur l'entreprise ; • Données d'utilisation et de connexion (telles que les logs) liées à l'usage de la Solution et Services Afférents par le Client et/ou les Utilisateurs.
Lieu d'hébergement Lieux où les Données à Caractère Personnel sont hébergées	Les Données à Caractère Personnel sont hébergées en Union européenne.
Finalités Finalités pour lesquelles les Données à Caractère Personnel seront traitées par Pennylane	Pennylane traitera les Données à Caractère Personnel du Client indiquées ci-dessus pour les finalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de la Solution et des Services Afférents ; • Hébergement des Données à caractère personnel du Client.
Durée de conservation des Données à Caractère Personnel Durée pendant laquelle Pennylane exercera ses activités de Traitement	Pendant toute la durée des présentes CGSU. Sous réserve de la conservation du Dossier du Client tenu par l'Expert-Comptable comme indiqué au paragraphe 9, la suppression effective de l'ensemble des Données du Client peut prendre jusqu'à 6 mois après la demande de résiliation.

Appendice 2 - Mesures de Sécurité

A compter de la Date de Mise à Disposition, Pennylane met en place et maintient les Mesures de Sécurité décrites à l'adresse <https://www.pennylane.com/fr/securite>.

Annexe 2 : Contrat de Niveau de Service (SLA)

Pour les besoins de cette Annexe, la Solution s'entend comme la solution SaaS disponible à l'adresse suivante : <https://app.pennylane.com>, à l'exclusion de l'application mobile.

1. Niveau de disponibilité de la Solution

Pennylane s'engage à rendre la Solution disponible aux Utilisateurs pendant au moins 99,9% du temps (« **Disponibilité de la Solution** »). La Disponibilité de la Solution sera calculée mensuellement (mois calendrier) en appliquant la formule suivante :

Disponibilité de la Solution = [(Disponibilité Réelle / Disponibilité Totale Programmée) x 100%].

avec les définitions suivantes :

« **Disponibilité Réelle** » signifie la Disponibilité Totale Programmée (en minutes) moins les Interruptions (en minutes).

« **Interruption** » signifie le temps d'indisponibilité de la Solution, c'est-à-dire le temps (en minutes) pendant lequel les Utilisateurs ne peuvent pas accéder à la Solution. Ne sera pas considéré comme une Interruption tout dysfonctionnement partiel de la Solution, toute indisponibilité de la Solution de moins de 15 minutes, ainsi que toute indisponibilité de la Solution due à l'un des événements ou facteurs suivants : un cas de force majeure ; toute utilisation de la Solution par le Client ou tout Utilisateur en violation des CGSU ou non conforme à la Documentation ; la Maintenance de la Solution telle que définie ci-dessous ; les suspensions de l'accès à la Solution autorisées par les CGSU; toute indisponibilité causée par un événement au-delà du contrôle raisonnable de Pennylane, comme la défaillance ou le dysfonctionnement d'une technologie d'un tiers ou de l'environnement du Client ou d'un tiers (par exemple réseau Internet du Client) ; toute indisponibilité causée par les Données du Client.

« **Maintenance de la Solution** » désigne le temps (en minutes) pendant lequel la Solution n'est pas accessible au Client en raison de la maintenance de la Solution, y compris pour la maintenance et les opérations de Mises à Jour de la Solution et des solutions de tiers utilisées par Pennylane pour fournir la Solution. La maintenance de la Solution comprend la maintenance programmée et la maintenance d'urgence non programmée. Dans la mesure du possible, Pennylane fournira au Client un préavis écrit raisonnable de toute maintenance programmée ou d'urgence.

« **Disponibilité Totale Programmée** » signifie 7 jours par semaine, 24 heures par jour en minutes.

2. Crédits SLA

Si la disponibilité de la Solution au cours d'un mois calendrier donné est inférieure à 99,9%, Pennylane accordera au Client un crédit SLA tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Disponibilité de la Solution	Crédits SLA
< 99.9% - > = 99%	2% du prix mensuel *
< 99% - > = 95%	5% du prix mensuel
< 95%	10% du prix mensuel

* Le prix mensuel s'entend comme le prix effectivement reçu par Pennylane au titre du Droit d'Utilisation de la Solution du Client pour le mois pendant lequel la disponibilité a été affectée.

Pour bénéficier de l'un des crédits SLA décrits ci-dessus, le Client doit envoyer une réclamation à Pennylane via un email à notification@pennylane.com (ou, pour tout Client Indirect, son Expert-Comptable ou son Intégrateur, qui en informera Pennylane) dans un délai de trente jours à compter du moment où le Client devient éligible pour bénéficier d'un crédit SLA. Le non-respect de cette exigence entraînera la perte du droit du Client à bénéficier d'un crédit SLA.

Pennylane appliquera les crédits SLA comme une réduction sur le prix de la Solution lors de la prochaine facture émise au titre du Droit d'Utilisation de la Solution du Client. Les crédits SLA susmentionnés et la faculté de résiliation visée à l'article 10.1.1 constituent les seuls et uniques recours du Client et la seule et unique responsabilité de Pennylane en cas de violation de l'accord de niveau de service. Le Client peut suivre l'état opérationnel de la Solution et les Interruptions affectant la Solution, en consultant la page <https://status.pennylane.com/>.

Annexe 3 : Conditions et modalités de support

Annexe 3-A : Support Pennylane

La présente Annexe 3-B s'applique pour tous les Clients pour lesquels le support est entièrement effectué par Pennylane, c'est-à-dire tous les Clients sauf les Clients mentionnés en Annexe 3-B. Les termes en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans les CGSU.

Une Plateforme d'Assistance en Ligne est à la disposition des Utilisateurs à l'adresse <https://support.pennylane.com/fr> afin de leur fournir des informations utiles pour utiliser la Solution ainsi qu'un canal de discussion (chat). L'utilisation de la Plateforme d'Assistance en Ligne est soumise aux CGSU.

L'Utilisateur ne peut soumettre des demandes de support que via la Plateforme d'Assistance en Ligne.

Lorsqu'il fait une demande, l'Utilisateur doit fournir les informations de diagnostic nécessaires au traitement de sa demande, y compris, sans s'y limiter, une description du problème, de la configuration et du réseau du Client et toutes Données du Client pertinentes. L'Utilisateur communiquera (chat, visio) pour répondre aux questions et aider l'équipe support de Pennylane comme de besoin. Lorsque cela est nécessaire, l'équipe support de Pennylane et/ou toute personne autorisée par Pennylane aux fins des présentes pourra (i) accéder aux Données du Client et/ou (ii) se connecter en tant qu'Utilisateur impacté pour accéder à son environnement, étant précisé que ces accès seront limités dans le temps et utilisés uniquement aux fins de traitement de la demande de l'Utilisateur.

Si Pennylane considère qu'une demande de support est une demande de fonctionnalité, Pennylane pourra rediriger la demande en interne ou rediriger l'Utilisateur pour qu'il consigne cette demande auprès de l'équipe produit afin qu'elle soit prise en considération pour l'ajouter éventuellement à une Mise à Jour de la Solution, sans que Pennylane ne soit débitrice d'une obligation de résultat à cet égard.

Certaines demandes adressées au support client peuvent être traitées et recevoir une réponse générée par un système d'intelligence artificielle. L'Utilisateur peut à tout moment demander l'intervention d'un conseiller humain en le précisant dans son message.

Pennylane fournira aux Clients un accès à la Plateforme d'Assistance en Ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour une aide en libre-service. L'équipe support Pennylane est disponible pendant les Heures Ouvrées.

Les Parties conviennent que tout le support fourni par le personnel de support de Pennylane en vertu des présentes sera fourni en français. Un support en anglais est également possible.

Pennylane fournira les Services de Support tant que les CGSU sont en vigueur, et n'aura aucune obligation de fournir des services de support après l'expiration ou la résiliation des CGSU.

Annexe 3-B : Support partagé

La présente Annexe 3-B s'applique au Client pour lequel le support de premier niveau est effectué par l'Expert-Comptable ou un Intégrateur Affilié en vertu de son contrat avec celui-ci. Les termes en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans les CGSU.

Le support de premier niveau auprès des Utilisateurs du Client est effectué par l'Expert-Comptable ou l'Intégrateur Affilié sous sa responsabilité et dans des modalités qu'il définit. Celui-ci répondra aux questions du Client aux moyens d'une équipe support dédiée formée à la Solution Pennylane par Pennylane, et pourra escalader à Pennylane les questions de support non résolues selon les modalités de support de second niveau détaillées dans son contrat avec Pennylane. L'équipe support de Pennylane pourra alors assister l'Expert-Comptable ou l'Intégrateur Affilié comme de besoin. Lorsque cela est nécessaire, l'équipe support de Pennylane et/ou toute personne autorisée par Pennylane aux fins des présentes pourra (i) accéder aux Données de Client et/ou (ii) se connecter en tant qu'Utilisateur impacté pour accéder à son environnement, étant précisé que ces accès seront limités dans le temps et utilisés uniquement aux fins de traitement de la demande de l'Utilisateur transmise par l'Expert-Comptable ou l'Intégrateur Affilié.

Dans le cas où un Utilisateur du Client effectue une demande de support auprès de Pennylane directement, Pennylane redirigera l'Utilisateur à l'équipe support de l'Expert-Comptable ou de l'Intégrateur Affilié

Merci

